

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL DU 25
AOUT 2014

Le Conseil communal est réuni à la suite d'une convocation datée du 14 août, accompagnée d'un ordre du jour comportant 67 objets (et d'un ordre du jour complémentaires daté du 20 août comportant 3 objets).

La séance publique s'ouvre à 18 heures avec 35 présents

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre faisant fonction,

~~Mme HOUDART~~, M. BOUCHEZ, M. SAKAS, ~~M. LAFOSSÉ~~, ~~M. DARVILLE~~,

Mme OUALI, Mme KAPOMPOLE Échevins

~~M. Marc BARVAIS, Président du CPAS~~

M. DI RUPO, M. DUPONT, ~~M. TONDREAU~~, M. DEPLUS, ~~M. MILLER~~, M. ROSSI,

M. MANDERLIER, M. DEL BORRELLO, M. LECOCQ, ~~Mme MOUCHERON~~,

Mme NAHIME, M. HAMBYE, M. JACQUEMIN, Mme BRICHAUX, Mme JOB,

Mme BOUROUBA, M. DUBOIS, Mme WAELPUT, M. POURTOIS, M. KAYEMBE

KALUNGA, M. MELIS, Mme DE JAER, ~~M. JOOS~~, M. ANTONINI, ~~Mme WUILBAUT~~

~~VAN HOORDE~~, Mme JUDE, M. ANDRE, M. DUFRANE, M. BERNARD,

Mme LAGNEAU, M. BONJEAN, Mme DEFRISE, Mme URBAIN, ~~Mme MEUNIER~~,

Mme MARNEFFE, M. BEUGNIES, Conseillers communaux

et Mme Cécile BRULARD, Directrice générale adjointe faisant fonction

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Nous allons débiter nos travaux en saluant Mme BRULARD qui fera office de Secrétaire de séance aujourd'hui. Alors, tout d'abord, je vous prie de bien vouloir excuser l'absence de différents Collègues qui nous ont communiqué leur impossibilité de siéger à nos côtés aujourd'hui, M. Marc BARVAIS, M. M. DARVILLE, Mme Savine MOUCHERON, Mme WUILBAUT et Mme MEUNIER. Vous signaler également que selon la tradition le projet de procès-verbal de notre précédente séance, celle du 15 juillet sera considéré comme approuvé si aucune remarque n'a été faite avant la fin de cette séance. Vous dire également que différents points viennent modifier l'ordre du jour, tout d'abord, avec un point supplémentaire déposé par la majorité, le point 21 bis qui porte sur un recours à l'article 60 relatif à la Maison des Vins Fins, il passera donc après le 21^e objet. Nous avons également un 37^e objet par urgence qui vient s'ajouter à l'ordre du jour et pour lequel il s'agit d'une location et pour lequel il y a une erreur dans l'intitulé, il ne s'agit pas du numéro 17 mais du numéro 11 à la place du Marché aux Herbes. 37^e objet ter par urgence également, acquisition au Grand Large à la société Gobert, ce point sera donc inscrit après le 37^e objet et puis différents points de l'ordre du jour sont remis, il s'agit du point 1 f, 11, 12, 19, 48, 49, 51, 63, 67 et alors vous devrez noter, chers Collègues, que pour les points 40 et 41, il ne s'agit que d'un seul et même dossier. Par ailleurs, nous avons une série d'interpellations. Une interpellation de M. HAMBYE concernant la numérotation de l'immeuble d'un citoyen à

laquelle je répondrais, une interpellation toujours de M. HAMBYE relative au parc public de la rue Rachot, c'est Mme OUALI qui répondra. Une interpellation de Mme MARNEFFE concernant la situation de la crèche « La Maison de Caroline » et des structures d'accueil de la petite enfance à Mons à laquelle je répondrais en l'absence de M. BARVAIS et enfin, une interpellation également de Mme MARNEFFE concernant la location de vélos et pour laquelle M. LAFOSSE répondra au nom du Collège. Chers Collègues, je vous propose avant d'entamer la séance par le huis clos pour une fois, nous commencerons par le huis clos et terminerons par la séance publique, je vous propose de tenir une minute de silence suite au décès de M. Willy BLONDEAU qui était Echevin à la Commune d'Harmignies et qui est décédé tout récemment.

Minute de silence.

Je vous remercie. Alors comme je viens de l'indiquer, nous allons exceptionnellement commencer par le huis clos, donc, je vais demander au public de sortir.

La séance s'ouvre à huis clos avec 35 présents.

Sont absents Mme HOUDART, MM. LAFOSSE, DARVILLE, BARVAIS, TONDREAU, MILLER, Mme MOUCHERON, M. JOOS, Mmes WUILBAUT-VAN HOORDE, MEUNIER

52^{ème} objet : PERSONNEL ADMINISTRATIF

Par 35 suffrages sur 35 votes valables,

a) Désignation d'un Directeur général à titre définitif. Modification. GRH/HH/PA

ADOPTE – 1^{ère} annexe

Par 35 suffrages sur 35 votes valables,

b) Mise en disponibilité pour cause de maladie d'un Chef de service administratif. GRH/AD/PA

ADOPTE – 2^e annexe

Par 35 suffrages sur 35 votes valables,

c) Prorogation de l'interruption de carrière à $\frac{3}{4}$ temps octroyée à une employée d'administration. GRH/HH/PA

ADOPTE – 3^e annexe

53^{ème} objet : SERVICES TECHNIQUES.

Par 35 suffrages sur 35 votes valables,

a) Démission honorable d'un agent technique en chef définitif. GRH/SH/3447

ADOPTE – 4^e annexe

Par 35 suffrages sur 35 votes valables,

b) Mise en disponibilité pour cause de maladie d'un agent technique en chef. GRH/SH/11372

ADOPTE – 5^e annexe

54^{ème} objet : PERSONNEL OUVRIER

Par 35 suffrages sur 35 votes valables,

a) Mise en disponibilité pour cause de maladie d'un Brigadier. GRH/SH/11844

ADOPTE – 6^e annexe

Par 35 suffrages sur 35 votes valables,

b) Mise à la pension d'office d'un ouvrier qualifié définitif. GRH/SH/4149

ADOPTE – 7^e annexe

Par 35 suffrages sur 35 votes valables,

55^{ème} objet : SERVICE DE PRÉVENTION. Octroi d'une interruption complète de carrière à un employé d'administration. GRH/AJ/Prév.

ADOPTE – 8^e annexe

56^{ème} objet : PERSONNEL CONTRACTUEL

Par 35 suffrages sur 35 votes valables,

a) Octroi d'un congé parental dans le cadre d'une interruption de carrière à 4/5^e temps à une employée d'administration. GRH/AD/

ADOPTE – 9^e annexe

Par 35 suffrages sur 35 votes valables,

b) Octroi d'une interruption de carrière par réduction de ses prestations à 4/5^e temps à une attachée spécifique. GRH/AD/

ADOPTE – 10^e annexe

57^{ème} objet : AIDES A LA PROMOTION DE L'EMPLOI

Par 35 suffrages sur 35 votes valables,

a) Octroi d'un congé parental dans le cadre d'une interruption de carrière à 4/5^e temps à un ouvrier non-qualifié. GRH/FL/18511

ADOPTE – 11^e annexe

Par 35 suffrages sur 35 votes valables,
b) Fin prématurée de l'interruption complète de carrière octroyée à une employée d'administration. GRH/SC/APE

ADOPTE – 12^e annexe

Par 35 suffrages sur 35 votes valables,
c) Prorogation de l'interruption de carrière à 4/5^e temps octroyée à une employée d'administration. GRH/SH/18165

ADOPTE – 13^e annexe

Par 35 suffrages sur 35 votes valables,
58^{ème} objet : Cadres – Transfert d'une employée d'administration du Cadre de la Régie foncière vers le Cadre de l'Administration Centrale. GRH/HH/Cadres2014/1

ADOPTE – 14^e annexe

Par 35 suffrages sur 35 votes valables,
59^{ème} objet : Cadres – Transfert de 3 employés d'administration du Cadre de l'Administration Centrale vers le Cadre de la Régie foncière. GRH/HH/Cadres2014/2

ADOPTE – 15^e annexe

60^{ème} objet : SERVICE INCENDIE – PERSONNEL

Par 35 suffrages sur 35 votes valables,
a) Mise en disponibilité pour cause de maladie d'un sapeur-pompier professionnel chauffeur. SI 85112407595

ADOPTE – 16^e annexe

Par 35 suffrages sur 35 votes valables,
b) Mise en disponibilité pour cause de maladie d'un sapeur-pompier professionnel chauffeur. SI Dispo

ADOPTE – 17^e annexe

Par 35 suffrages sur 35 votes valables,
c) Mise en disponibilité pour cause de maladie d'un caporal pompier professionnel chauffeur. SI 3066

ADOPTE – 18^e annexe

Par 35 suffrages sur 35 votes valables,
d) Promotion au grade de sergent d'un sapeur-pompier professionnel chauffeur. SI 11958

ADOPTE – 19^e annexe

61^{ème} objet : ÉCOLES PRIMAIRES ET MATERNELLES COMMUNALES

Par 35 suffrages sur 35 votes valables,

a) Désignations à titre temporaire dans des emplois non vacants d'instituteurs/trices primaires. 8^e/1^{er} 4079/4095/4071/3991/4013

ADOPTE – de la 20^e à la 24^e annexes

Par 35 suffrages sur 35 votes valables,

b) Désignation à titre temporaire dans un emploi non vacant d'une maîtresse spéciale d'éducation physique. 8^e/1^e 3943

ADOPTE à l'unanimité – 25^e annexe

Par 35 suffrages sur 35 votes valables,

c) Octroi d'une interruption totale de carrière à une institutrice primaire définitive. 8^e/1^e 3283

ADOPTE – 26^e annexe

Par 35 suffrages sur 35 votes valables,

d) Désignation à titre temporaire d'une Directrice d'école. 8^e/1^e 7869

ADOPTE – 27^e annexe

Par 35 suffrages sur 35 votes valables,

e) Désignation à titre temporaire d'une maîtresse spéciale de religion catholique. 8^e/1^e 4098

ADOPTE – 28^e annexe

Par 35 suffrages sur 35 votes valables,

f) Prorogation d'un congé pour prestations réduites à mi-temps pour raisons médicales sollicité par une institutrice primaire définitive. 8^e/1^e 3069

ADOPTE – 29^e annexe

Par 35 suffrages sur 35 votes valables,

g) Désignation à titre intérimaire d'institutrices maternelles. 8^e/1^e 4076 (2) 3519/4097

ADOPTE – de la 30^e annexe à la 33^e annexes

Par 35 suffrages sur 35 votes valables,

h) Demandes d'interruption partielle de carrière d'institutrices maternelles. 8^e/1^e 3034/7642/7774

ADOPTE – de la 34^e annexe à la 36^e annexes

Par 35 suffrages sur 35 votes valables,

i) Demandes d'interruption complète de carrière d'une institutrice maternelle. 8^e/1^e 3314

ADOPTE – 37^e annexe

Par 35 suffrages sur 35 votes valables,
62^{ème} objet : Désignation des représentants effectifs et suppléants de chaque parti démocratique du Conseil Communal de la Ville de Mons au sein du Gestion des Conseil Participatif de Développement Durable pour la mandature 2013-2018. Secrétariats. Gestion des Associations JYD

ADOPTE – 38^e annexe

63^{ème} objet : Calva St Denis - comité contrôle – gestion quotidienne – désignation représentant ville. Cellule Patrimoine RF/GS

REMIS

Par 35 suffrages sur 35 votes valables,
64^{ème} objet : Calva Spiennes - comité contrôle – gestion quotidienne – désignation représentant ville. Cellule Patrimoine RF/GS

ADOPTE – 39^e annexe

Par 35 suffrages sur 35 votes valables,
65^{ème} objet : Calva Mons - comité contrôle – gestion quotidienne – désignation représentant ville. Cellule Patrimoine RF/GS

ADOPTE – 40^e annexe

Par 35 suffrages sur 35 votes valables,
66^{ème} objet : Calva Havré – comité contrôle – gestion quotidienne – désignation représentant ville Cellule Patrimoine. RF/GS

ADOPTE – 41^e annexe

67^{ème} objet : Calva Cuesmes - comité contrôle – gestion quotidienne – désignation représentant ville. Cellule Patrimoine RF/GS

REMIS

La séance publique est rouverte avec 35 présents

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Voilà, alors, mes chers Collègues, je vous propose de commencer l'ordre du jour de la séance publique, tout d'abord avec le point 1, est-ce que vous avez des remarques ? Sachant que le point 1 f) est remis.

1^{er} objet : Police – Circulation

a)Création d'un emplacement PMR - Rue Marcel Beaufays à Hyon. GEP. 6002/HY/7

ADOPTE à l'unanimité – 42° annexe

b)Création d'un emplacement PMR - Rue des Canadiens à Hyon GEP 6002/HY/10

ADOPTE à l'unanimité – 43° annexe

c)Création d'un emplacement PMR - Rue des 3 Coulons à Cuesmes GEP 6002/CU/87

ADOPTE à l'unanimité – 44° annexe

d)Création d'un emplacement PMR - Rue du Levant à Cuesmes GEP 6002/CU/52

ADOPTE à l'unanimité – 45° annexe

e)Création d'un emplacement PMR - Chaussée du Roelux à Mons GEP 6002/319

ADOPTE à l'unanimité – 46° annexe

f)Réglementation du stationnement - Rue du Grand Trou Oudart à Mons. GEP 6002/367

REMIS

g)Réglementation du stationnement - Mons - R50 - Allées latérales intérieures des Boulevards Saintelette, Président Kennedy et Winston Churchill GEP 6002/OD

ADOPTE à l'unanimité – 47° annexe

h)Réglementation de la circulation - Rue Henri Culot à Havré GEP 6002/HAV/25

ADOPTE à l'unanimité – 48° annexe

i)Réglementation de la circulation - Mons - R50 - Contre-allée intérieure du Boulevard Saintelette GEP 6002/327

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Mme MARNEFFE.

Mme Catherine MARNEFFE, Conseillère : Oui, donc, ma remarque concerne le point 1 i), donc, cela concerne, la partie d'un projet de longue haleine mené en partenariat avec les associations cyclistes comme le GRACQ, le SPW et la Ville de Mons, dans la Commission vélo et qui vise à créer un itinéraire continu cyclable de Jemappes à Mons. Nous nous réjouissons évidemment de ce projet et donc, de ce point qui vise à mettre un sens unique autorisé aux vélos au niveau d'un tronçon du boulevard Saintelette, au niveau du bowling. Nous vous invitons à poursuivre les aménagements au pied du tourniquet qui descend du pont de Jemappes par la réfection du pavement, la pose d'adoucisseurs de bordures et la mise en place de panneaux directionnels vélos fléchant vers Mons mais aussi vers la Digue de Cuesmes. Ces

éléments ont été mis en évidence par le GRACQ à la Commission vélos, donc, j'espère qu'indépendamment de ce SUL, ces éléments seront également poursuivis et installés par la Ville. Voilà, je vous remercie.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Merci Mme MARNEFFE, nous communiquerons vos remarques au Service concerné.

ADOPTE à l'unanimité – 49^e annexe

j)Réglementation de la circulation et instauration de zones d'évitement striées - Rue de la Brisée à Saint-Denis. GEP 6002/OB/3

ADOPTE à l'unanimité – 50^e annexe

k)Réglementation de la circulation et du stationnement - Clos Fernand Debouck à Mons GEP 6002/OD

ADOPTE à l'unanimité – 51^e annexe

l)Création d'une zone de chargement/déchargement - Place de et à Cuesmes GEP 6002/CU/71

ADOPTE à l'unanimité – 52^e annexe

m)Abrogation de Zones 30 "abords école" - Résidence Charles Plisnier et rue du Temple à Ghlin.GEP 6002/GH/OD

ADOPTE à l'unanimité – 53^e annexe

2^{ème} objet : Avenant n°2 au contrat-programme ORCW.Gestion des Associations/AM

ADOPTE à l'unanimité – 54^e annexe

3^{ème} objet : C.I.S.M. – Assemblée Générale Extraordinaire le 28.8.2014 Ordre du jour – Approbation du point 1. Gestion f. AG extraord /CISM/

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : M. BEUGNIES. Abstention pour les raisons que l'on connaît et que vous évoquez habituellement. Pas de difficulté pour les autres groupes ?

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant :

34 OUI : MM. DI RUPO, BOUCHEZ, SAKAS, Mme OUALI, MM. DUPONT, DEPLUS, Mme KAPOMPOLE , MM. ROSSI, MANDERLIER, DEL BORRELLO, LECOCQ, Mme NAHIME, MM. G. HAMBYE, JACQUEMIN, Mmes BRICHAUX, JOB, BOUROUBA, WAELPUT, MM. POURTOIS, KAYEMBE KALUNGA, MELIS, Mme DE JAER, M.

ANTONINI, Mme JUDE, MM. ANDRE, DUFRANE, BERNARD, Mme LAGNEAU, M. BONJEAN, Mmes DEFRISE, URBAIN, MARNEFFE, MM. F. HAMBYE, MARTIN

1 ABSTENTION : M. BEUGNIES

ADOPTE – 55^e annexe

4^{ème} objet : Travaux d'investissements en assainissement bis, pour 2013 – souscription au capital de l'Intercommunale IDEA (parts D). Approbation. Gestion f. c /extr/parts D-souscr. capital IDEA

ADOPTE à l'unanimité – 56^e annexe

5^{ème} objet : Travaux importants hors exploitation courante en assainissement bis – souscription au capital de l'Intercommunale IDEA (parts D –DIHECS) pour 2013. Approbation. Gestion f. c /extr/parts D-DIHECS –souscr.capital IDEA

ADOPTE à l'unanimité – 57^e annexe

6^{ème} objet : Prise de participation dans le capital de l'Intercommunale IDEA, dans le cadre de la quote-part d'intervention dans les frais de fonctionnement dits « assainissement bis »/2013. Approbation. Gestion f. c /extr/parts D (fr. .Fonct.)-souscr capital IDEA

ADOPTE à l'unanimité – 58^e annexe

7^{ème} objet : ASBL PLAZA-ART – BUDGET EXERCICE 2012 – Approbation. Gestion f.C/B2012/Plaza-art

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : M. HAMBYE.

M. Frédéric HAMBYE, Conseiller : Oui, bonjour, simplement, comme je l'avais fait remarquer en commission, donc, il y a une demande du Conseil d'administration du Plaza Art de proroger une subvention, ce à quoi, la Ville visiblement n'est pas ouverte dans l'état actuel des choses. Une analyse rapide des comptes montre que certains postes de frais généraux sont en augmentation et que si on les laisse à continuer à augmenter exercice après exercice, ils équivaldront bientôt à la dite subvention, donc, avec un peu de gestion précise, je pense que l'on devrait pouvoir se passer d'avoir recours de nouveau à la subvention de 15.000 euros tel que je l'avais déjà dit en commission, voilà, donc, j'aimerais simplement que ce soit noté.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Merci M. Frédéric HAMBYE. La remarque a été faite en commission, je l'ai relayé depuis, M. Frédéric HAMBYE, et donc, indépendamment de cela, il n'y a pas de difficulté sur le vote du point ?

ADOPTE à l'unanimité – 59^e annexe

8^{ème} objet : ASBL PLAZA-ART – COMPTE ET BILAN EXERCICE 2012 – Approbation.
Gestion f. C/C2012/Plaza-art

ADOPTE à l'unanimité – 60e annexe

9^{ème} objet : ASBL PLAZA-ART – BUDGET EXERCICE 2013 – Approbation. Gestion f.
C/B2013/Plaza-art

ADOPTE à l'unanimité – 61e annexe

10^{ème} objet : ASBL PLAZA-ART – COMPTE ET BILAN EXERCICE 2013 – Approbation.
Gestion f. C/C2013/Plaza-art

ADOPTE à l'unanimité – 62^e annexe

11^{ème} objet : FONDATION MONS 2015 – BUDGET DE L'EXERCICE 2013.
APPROBATION Gestion f. C/B2013/FOND.MONS 2015

REMIS

12^{ème} objet : FONDATION MONS 2015 – COMPTE ET BILAN DE L'EXERCICE 2013.
APPROBATION. Gestion f. C/C2013/FOND MONS 2015

REMIS

13^{ème} objet : ASBL RÉGIE DE QUARTIERS DE MONS-FRAMERIES- COLFONTAINE -
COMPTE ET BILAN DE L'EXERCICE 2013. APPROBATION C/C2013/régie quart.

ADOPTE à l'unanimité – 63^e annexe

14^{ème} objet : SI Règlement Organique – Modification du Règlement Organique du Service
Incendie. SI

ADOPTE à l'unanimité – 64^e annexe

15^{ème} objet : Statut pécuniaire applicable aux agents contractuels – Arrêt de nouvelles échelles
de traitement suite à l'octroi de l'évolution de carrière par phasage. GRH. 1818

ADOPTE à l'unanimité – 65^e annexe

16^{ème} objet : Autorisation de former tierce opposition contre l'ordonnance du juge de paix du
18.7.2014. Contentieux. REGFONC/AN

ADOPTE à l'unanimité – 66^e annexe

17^{ème} objet : Objectifs de Convergence – Portefeuille 2 – Le quartier de la gare et le centre d'Arts religieux – Chapelle du Couvent des Ursulines : LOT 4A : Acquisition de Mobilier – Approbation de l'addenda 1. MP E/CONV/URUS/Mobilité

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : M. Guillaume HAMBYE.

M. Guillaume HAMBYE, Conseiller : Simple question, on annonce l'ouverture pour 2015, on a une idée précise au niveau de l'artothèque ?

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Premier trimestre 2015 si tout se passe comme prévu.

M. Guillaume HAMBYE, Conseiller : Merci.

ADOPTE à l'unanimité – 67^e annexe

18^{ème} objet : Objectifs de Convergence – Portefeuille 1 – L'Espace Grand Place et Patrimoines Unesco – Église St Nicolas – Mission Auteur de projet en architecture – Avenant 6 – Approbation. MP E/CONV/St-Nicolas.Mission AP ARCHI

ADOPTE à l'unanimité – 68^e annexe

19^{ème} objet : Objectifs de Convergence – Portefeuille 3 – Le Quartier des Arts et de l'Artisanat de Création – Traitement et coloris de façades – Marché complémentaire – Approbation. MP E/CONV/Façades P3.Travaux

SOUS RESERVE

REMIS

20^{ème} objet : Minières néolithiques de Spiennes – Recours à l'article 60 du RGCC pour la société IPM.Gestion Territ et Économique UR2014/Minières de Spiennes

ADOPTE à l'unanimité – 69^e annexe

21^{ème} objet : IDEA. Demande de permis d'urbanisme – lieu-dit « Bas Prés » à Ghlin. Décret voirie – Recours à l'article 60 du RGCC pour les sociétés IPM et PROXIMAG. Gestion Territ. et Économique. AB28080

ADOPTE à l'unanimité – 70^e annexe

21^{ème} objet : bis. Recours à l'article 60 du RGCC – La Maison des Vins fins Cel. Evènements 4142

ADOPTE à l'unanimité – 71^e annexe

22^{ème} objet : ASBL CENTRE DE JEUNES LA FLENNE – COMPTE ET BILAN DE L'EXERCICE 2013. APPROBATION. Gestion f. C/C2013/LA FLENNE.

ADOPTE à l'unanimité – 72^e annexe

23^{ème} objet : Scrl à finalité sociale AVOMARC – Garantie par la Ville, à concurrence de 50.000 euros , d'un crédit de caisse de 160.000 euros – durée 2 ans (31.07.2016) auprès de la Scrl à finalité sociale CREDAL. Approbation. Gestion f. C/Garant/Crédit caisse/AVOMARC

ADOPTE à l'unanimité – 73^e annexe

24^{ème} objet : Intercommunale C.H.U.P. de Mons-Borinage – accord de principe quant à la garantie par la Ville, pour un montant total de 2.127.500 euros (92,5%), des emprunts à contracter pour un montant total de 2.300.000 euros, destinés à financer les investissements repris au budget 2014. Approbation. Gestion f./GARANT.CHUPM-B/acc. principe

ADOPTE à l'unanimité – 74^e annexe

Entrée de M. LAFOSSE = 36 présents

25^{ème} objet : Présentation du contrat Politique des Grandes Villes pour l'année 2014. Politique des Grandes Villes.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Mme DE JAER.

Mme Charlotte DE JAER, Conseillère : Je vais revenir avec une question que je pose à chaque fois que l'on parle des projets de politique des Grandes Villes, c'est l'avenir par rapport à 2015, ici, on va voter sur le contrat de 2014 et au nom de mon groupe, on votera évidemment « pour » puisque les projets sont intéressants mais on sait que la 6^e réforme de l'Etat a transféré une partie de la Politique des Grandes Villes aux régions et l'autre restant au niveau du Fédéral, ce qui empêche qu'il y ait un plan de la même ambition qui soit pérenne, M. l'Echevin disait qu'il avait eu des contacts qui semblaient garantir quelque chose pour 2015 et c'était un peu de voir où cela en était puisque c'est évidemment une série de travailleurs de la Ville qui travaillent déjà dans des conditions difficiles puisque chaque année, leur contrat est remis en question et ici, avec cette incertitude par rapport à la continuité et bien, j'aurais aimé savoir un peu les contacts préalables que la Ville de Mons a pu prendre avec la Région wallonne puisque le Gouvernement est en place et ceux qu'elle compte prendre avec le Gouvernement fédéral quand celui-ci sera mis en place. Je vous remercie.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Merci Mme DE JAER. D'autres interventions ? Non. M. l'Echevin Achile SAKAS.

M. Achile SAKAS, Echevin : Donc, comme je vous l'ai expliqué, Mme la Conseillère, en commission, donc, normalement pour 2015, 2/3 des subsides seront pris la Région. Avant, c'était tout le Fédéral qui prenait et ici, j'ai une garantie pour 2015, que 2/3 seront pris par la

Région et vous avez vu le travail accompli, regardez le Waux-Hall, l'Agoraspace que nous avons fait, les invendus avec le camion frigo que nous avons fait, le travail que nous faisons avec le CPAS et avec la vie associative sur Jemappes mais ici, j'ai une garantie que 2/3 seront pris par la Région wallonne.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Merci Mme DE JAER.

Mme Charlotte DE JAER, Conseillère : Et le tiers restant, cela va concerner des subsides à l'emploi ? Vous nous dites que la Région wallonne va garantir 2/3 mais la Politique des Grandes Villes, il y a des budgets spécifiques qui sont en fonction de la cohésion sociale ou de différents budgets, est-ce que c'est 2/3 de la somme peu importe les budgets ?, est-ce que cela va concerner plutôt les investissements tels les frigos ou l'entrepôt ou les emplois aussi, qu'est-ce qui se passe aussi avec le tiers qui sera non perçu par la Ville ?

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : M. l'Echevin.

M. Achile SAKAS, Echevin : Donc, pour 2014 comme vous le savez, tout a été pris en charge, on a un subside de 923.000 euros, donc, tout a été subsidié, donc, le tiers, maintenant, on doit discuter avec le Fédéral pour 2015. Pour 2014, il n'y a pas de souci.

Mme Charlotte DE JAER, Conseillère : Donc, à ce stade-ci sur le tiers restant pour 2015, il y a une incertitude et cela pourrait toucher des emplois ?

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Non, Mme DE JAER, ce n'est pas ce qui a été dit, donc, pour le moment, un nouveau gouvernement se met en place, à clairement annoncé son intention de préserver la Politique des Grandes Villes. Aujourd'hui, la Ville remet un programme qui a été établi dans les lignes fixées par l'autorité fédérale, il nous appartiendra pour l'avenir de discuter avec nos nouvelles autorités de tutelle en la matière pour faire en sorte que cet argent soit utilisé de manière la plus intelligente possible tout en préservant comme cela a toujours été notre ligne de conduite depuis des années à la Ville, au maximum les emplois subsidiés que nous avons pu obtenir par ailleurs, donc, aujourd'hui, nous devons nous réjouir qu'il y a eu une annonce très claire et sans ambiguïté faite par le nouveau gouvernement wallon dans le cadre de son accord de majorité en la matière, la Ville va maintenant travailler à pérenniser un maximum d'activités menées dans le cadre de la Politique des Grandes Villes avec comme cela a toujours été le cas, une attention toute particulière pour l'emploi et en l'occurrence l'emploi subsidié qui a été obtenu à l'époque en la matière.

Mme Charlotte DE JAER, Conseillère : Ca va, je vous remercie, j'espère que l'on pourra en discuter, donc, prochainement, je poserais une question lorsque le gouvernement fédéral sera formé.

ADOPTE à l'unanimité – 75^e annexe

26^{ème} objet : ASBL PROCESSION DU CAR D'OR MONS- COMPTE ET BILAN DE L'EXERCICE 2013. APPROBATION. Gestion f. C/C2013/PROC.CAR D'OR

ADOPTE à l'unanimité – 76^e annexe

27^{ème} objet : Stationnement : recours à l'article 60 du RGCC pour la société G4S Cellule Mobilité

ADOPTE à l'unanimité – 77^e annexe

28^{ème} objet : Mise en location provisoire d'un logement rue de Bertaimont, 33 à Mons. Fixation du loyer. Cellule foncière RC/RB

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Deux interventions. M. Guillaume HAMBYE et Mme DE JAER.

M. Guillaume HAMBYE, Conseiller : Oui, donc, on est d'accord pour le principe puisque c'est une location provisoire, la seule question, c'est combien de m² a cet appartement ? C'est tout. Est-ce que c'est du 60, 80 m² ? voilà, merci.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Merci. Mme DE JAER.

Mme Charlotte DE JAER, Conseillère : On va s'abstenir sur ce point, on n'est évidemment pas contre que la Ville de Mons et dans ce cas-ci la Régie foncière puisse aider des personnes qui n'ont pas de logement ou qui ont des difficultés financières, à un moment retrouver un logement mais on est aussi pour le principe d'équité, or, dans ce qui est mis dans le dossier, on ne sait pas trop comment le choix s'est opéré sur telle personne, on imagine qu'elle a été frapper à la porte de l'Echevin, or, nous sommes plutôt pour des critères clairs tels que ceux qui ont été mis en place dans le logement social ou de l'agence immobilière sociale plutôt que des critères du premier qui va frapper à la porte et donc, nous nous abstiendrons, je vous remercie.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Merci Mme DE JAER, donc, pour répondre aux questions, donc, il s'agit d'un appartement sous comble d'une seule chambre, donc, c'est une petite superficie. Quant à la situation de la personne qui a été choisie, c'est une personne qui se retrouve sans logement avec enfant et c'est la raison pour laquelle le Collège a arrêté son choix sur cette personne sachant que cela nous paraît tout à fait prioritaire sur le plan social. Sur le plan du vote, est-ce qu'il y a des difficultés ? Mme DE JAER.

Mme Charlotte DE JAER, Conseillère : Oui, nous, on va s'abstenir puisqu'il n'y a pas de critère, on est bien d'accord, on ne dit pas « non », on s'abstient parce qu'on trouve important que cette famille retrouve un logement mais il y a peut-être 5, 6 autres familles qui ne savent pas qu'elles peuvent s'adresser à la Régie foncière pour avoir un logement de transition et donc, dans ce cadre-ci, nous nous abstiendrons sur le principe et non pas sur la situation. Merci.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Juste pour information, une publicité a été refaite il y a de cela à peu près 1,5 an, 2 ans pour réinformer l'ensemble de la population des différents canaux possibles pour l'obtention de logements publics de toute nature que ce soit via la société de logement Toit et Moi, que ce soit via l'agence immobilière sociale ou la Régie foncière de la Ville, dans un souci d'améliorer l'information en la matière, c'est vrai qu'il n'y a pas de critère mais précisément, le Collège statue toujours en fonction de la situation des personnes concernées et sachant par ailleurs que ce que l'on reproche essentiellement dans les sociétés de logement sociaux, c'est une contrainte trop importante par rapport à ces critères qui ne tient pas toujours compte de la situation d'urgence dans laquelle les personnes se retrouvent et donc, il arrive régulièrement que des personnes sans abri ne puissent pas prétendre sur base de ces critères à l'obtention de logement et donc, c'est la raison pour laquelle, ils nous semblent important de pouvoir garder une certaine latitude sur les quelques dizaine de logements, ils ne sont pas très nombreux, dont nous disposons par ailleurs. Donc, c'est une abstention du côté d'Ecolo, les autres groupes n'ont pas de difficulté ?

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant :

33 OUI : MM. DI RUPO, BOUCHEZ, SAKAS, LAFOSSE, Mme OUALI, MM. DUPONT, DEPLUS, Mme KAPOMPOLE, MM. ROSSI, MANDERLIER, DEL BORRELLO, LECOCQ, Mme NAHIME, MM. G. HAMBYE, JACQUEMIN, Mmes BRICHAUX, JOB, BOUROUBA, WAELPUT, MM. POURTOIS, KAYEMBE KALUNGA, MELIS, ANTONINI, Mme JUDE, MM. ANDRE, DUFRANE, BERNARD, Mme LAGNEAU, M. BONJEAN, Mmes DEFRISE, URBAIN, MM. BEUGNIES, MARTIN

3 ABSTENTION : Mmes DE JAER, MARNEFFE, M. F. HAMBYE

ADOPTE – 78^e annexe

29^{ème} objet : Aliénation de quotités de terrain aux acquéreurs des logements à construire sur les parcelles sises à Mons, rue des Trois Boudins, rue des Passages et rue des Arbalestriers, cadastrées section G, numéro partie des numéros 59/c/2, 59/D/2, 59/E/2, 59/G/2, 59/F/2 et 632/S d'une superficie totale de 74 a 34 ca (25^{ème} série). Cellule Patrimoine RF/NS

ADOPTE à l'unanimité – 79^e annexe

30^{ème} objet : Mise en vente de l'appartement sis à Mons, Esplanade du Dragon n°102. Cellule Patrimoine. RF/NS
SOUS RESERVE.

ADOPTE à l'unanimité – 80^e annexe

31^{ème} objet : Vente d'une bande de terrain inexploitée située entre les habitations sises 32, 30 et 28 de la rue Lebrun et les logements sociaux de l'immobilière sociale Toit & Moi sise rue des 4 Bonniers à Nimy (bande de terrain située sur le terrain mis à disposition par la Ville à Toit & Moi via bail emphytéotique signé le 5 février 2002 cadastré 9^{ème} division, section c n°300 B3), modification du bail emphytéotique. Cellule Patrimoine. RF/NS

ADOPTE à l'unanimité – 81^e annexe

32^{ème} objet : Régie foncière – Rue de la Grande Triperie, 20 à Mons – Renouvellement des toitures. Approbation des conditions du marché et détermination du mode de passation. MP E/2014/RF/Grande Triperie.toitures/VT

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Mme MARNEFFE.

Mme Catherine MARNEFFE, Conseillère : Oui, donc, il s'agit de tout ce qui est renouvellement des toitures mais également de l'isolation des bâtiments de la rue de la Grande Triperie. Dans ce dossier, nous regrettons que les standards qui ont été utilisés pour le choix de l'isolation ne rejoignent pas des objectifs un petit peu plus ambitieux en terme d'isolation basse énergie. On est pour des toitures plates à seulement 12 cm d'isolation pour des versants à seulement à 18 cm, ce sont des détails techniques mais cela montre que la Ville ne va pas assez loin en terme d'exemplarité en terme d'isolation des bâtiments, donc, on regrette à nouveau qu'on n'ait pas des critères au niveau des marchés publics de la Ville notamment environnementaux pour que ce genre de pratique puisse être évité et qu'on puisse également utiliser des matériaux plus naturels, les matériaux choisis, ici, étant plutôt d'origine bitumeuse, enfin c'est du polyuréthane, de la laine de roche, des matériaux pétroliers, alors qu'on pourrait utiliser des matériaux naturels également. Voilà, je vous remercie.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Merci, M. Guillaume HAMBYE.

M. Guillaume HAMBYE, Conseiller : Pour rejoindre, est-ce qu'on ne devrait pas réengager un éco-conseiller que nous avons perdu je pense. Merci.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Le dossier est sur la table du Collège et donc, je me suis exprimé déjà dans cette Assemblée lors d'une précédente réunion du Conseil M. Guillaume HAMBYE, je suis sûr que vous avez été attentif à cette occasion.

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant :

33 OUI : MM. DI RUPO, BOUCHEZ, SAKAS, LAFOSSE, Mme OUALI, MM. DUPONT, DEPLUS, Mme KAPOMPOLE, MM. ROSSI, MANDERLIER, DEL BORRELLO, LECOCQ, Mme NAHIME, MM. G. HAMBYE, JACQUEMIN, Mmes BRICHAUX, JOB, BOUROUBA, WAELPUT, MM. POURTOIS, KAYEMBE KALUNGA, MELIS, ANTONINI, Mme JUDE, MM. ANDRE, DUFRANE, BERNARD, Mme LAGNEAU, M. BONJEAN, Mmes DEFRISE, URBAIN, MM. BEUGNIES, MARTIN

3 ABSTENTION : Mmes DE JAER, MARNEFFE, M. F. HAMBYE

ADOPTE – 82° annexe

Entrée de Mme HOUDART – 37 présents

33^{ème} objet : Travaux d'aménagement de voiries, de piétonniers et du renouvellement de l'éclairage public à la rampe du Château (site du Beffroi) située à Mons s'inscrivant dans le cadre d'une opération de rénovation urbaine. Approbation du décompte final. MP E/2008/Revit.RF. 702.00/MF

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : M. Guillaume HAMBYE.

M. Guillaume HAMBYE, Conseiller : Je dirais une remarque générale, je pense que même si j'avais dû voter « contre » initialement, après à la fin des travaux, on peut reconnaître que ce sont des travaux qui me semblent bien faits. Deux remarques cependant, en haut de la rampe, à gauche de la porte d'entrée de ce qu'on appelle la conciergerie, qui d'après les historiens, faut demander à M. ROUSMAN a été construite en 1050, donc, ce serait le bâtiment le plus ancien de notre Ville avec l'Hôtel de Ville et bien on a élevé sur 2 mètres de largeur et 2 mètres de hauteur, un mur en briques blanches du genre peut-être, je dirais, « pavillonnaires », blanches, style pierre de France qui ne cadrent pas du tout avec, je dirais, la pierre bleue ou la pierre grise de notre région. Je l'ai signalé au Patrimoine parce que je trouvais que cette intervention était très malheureuse, et était un exemple à ne pas faire, alors, je vous le signale, que cette partie de mur qui est à gauche de la porte d'entrée est, je dirais, assez mal faite. Par ailleurs, et je rejoins, ici, le numéro 35, c'est qu'en fait, c'est une coïncidence mais pour une fois que j'avais un peu de temps, donc, j'ai regardé le dossier en matière de marchés publics et donc, en fait, je ne vais pas citer de nom, mais il y avait plusieurs interpellations pour le 33 et le 35 et donc, une entreprise avait fait 347.000 euros, elle l'avait emporté au moins disant, il y a eu des avenants et donc, on arrive avec les avenants à 393.000 euros et l'autre entreprise qui avait fait offre initialement était à 388.000 euros et la rue de la Clef, coïncidence aussi, on se retrouvait aussi avec des entreprises qui ont fait offre et avec des avenants qui, je dirais,

dépassent, alors, évidemment, c'est le jeu des marchés publics et donc, loin de moi de mettre en cause quoi que ce soit mais disons que c'est assez ennuyeux de voir à deux numéros, de voir que c'est la même entreprise qui est la moins disante et qui après avenants arrive au même niveau que les autres entreprises. Comme a dit Mme MERCIER plusieurs fois et je me souviens que M. DI RUPO avait dit on ne sait rien faire effectivement, puisque deux siècles et c'est M. Corentin ROUSMAN qui l'avait établi dès le 18^e quand on a détruit les remparts de Mons, sous Joseph II, c'était déjà comme cela, on adjuge au moins disant et on ne sait rien faire, en tout cas là, par deux fois, on voit le même problème qui se pose et donc, je me doute bien que cela ne doit pas être facile à gérer mais voilà, c'est une coïncidence qu'aux deux mêmes numéros, c'est la même personne qui soit la moins disante et après avenants, elle devient supérieure aux deux autres. Voilà, merci.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Merci M. Guillaume HAMBYE et donc, pour répondre, ce n'est pas que l'on ne sait rien faire, c'est simplement qu'on suit la législation strictement et que malheureusement, les faits sont tels qu'il est rare qu'un marché public ne fasse pas l'objet d'avenants et donc, dans tous les cas, il est quand même une hypothèse fort peu probable que même si l'autre entreprise - si je suis votre raisonnement jusqu'à l'absurde - avait été désignée, qu'aucun avenant n'aurait été remis et que le montant pourrait dès lors être comparable, donc, ici, on s'en tient strictement à l'application de la législation. Voilà, sur le vote du point, est-ce qu'il y a une difficulté ? Ca va pour tout le monde.

ADOPTE à l'unanimité – 83^e annexe

34^{ème} objet : Mission d'auteur de projet pour la construction d'un Skate-Parc à Mons.
Approbation des conditions du marché et détermination du mode de passation. MP E/2014/RF/Skate.Parc.AP/LF

ADOPTE à l'unanimité – 84^e annexe

35^{ème} objet : Site de l'ilot de la Caserne Léopold à Mons – Opération de revitalisation urbaine – Aménagement de voiries, de piétonniers, de square et renouvellement de l'éclairage public.
Approbation de l'addenda n° 2. MP E/2011/RF.930. 294.00/GMS/MF

ADOPTE à l'unanimité – 85^e annexe

36^{ème} objet : Rue de la Clef à Mons – Opération de revitalisation urbaine – Aménagement de voiries, piétonniers et renouvellement de l'éclairage public - Division 1. Approbation de l'avenant n° 1 (division 1) à charge de la Ville de Mons. MP E/2008.REVIT. RF.703.00/MF

ADOPTE à l'unanimité – 86^e annexe

37^{ème} objet : Aménagement de voiries, de piétonniers, de square et renouvellement de l'éclairage public à réaliser sur le site de la Caserne Léopold à Mons. Approbation déplacement d'installations d'impétrants. MP E/2011.RF.930.294.00/SD

ADOPTE à l'unanimité – 87^e annexe

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Je repasse la présidence à Mme HOUDART.

Sortie de M. MARTIN = 36 présents

37^{ème} objet : bisSous-location d'espaces bureaux au marché aux herbes n° 17 Mons. Cellule foncière CF/RB

ADOPTE à l'unanimité – 88^e annexe

Entrée de M. MARTIN = 37 présents

Sortie de Mme JOB = 36 présents

37^{ème} objet : terGobert – Acquisition au grand large Cellule foncière RF/NS-SA

Mme Catherine HOUDART, Echevine-Présidente : Mme MARNEFFE.

Mme Catherine MARNEFFE, Conseillère : Oui, je vous remercie. Il s'agit d'un point sur l'acquisition pour cause d'utilité publique des établissements Gobert, au niveau du Grand Large, donc, pour un total de 2,5 millions d'euros. Dans le dossier, j'ai pu lire que l'occupation des biens par l'entreprise aurait lieu jusqu'au 31/12/2014 pour les terrains et jusqu'au 28 février 2015 pour les entrepôts, cela me laisse assez dubitative dans la mesure où il est question d'y créer un parking pour Mons 2015, donc, si les terrains ne sont libérés qu'au mieux, fin de cette année, je vois mal comment on pourrait avoir un parking près pour nos événements. Une des raisons aussi de l'acquisition de ces bâtiments si je comprends bien, les projets qui ont été mis en évidence dans le cadre de l'enveloppe Convergence, c'est également pour avoir la création d'une zone de loisirs sans garantie que ces projets Convergence puissent aboutir, n'est-ce pas un peu prématuré aussi d'investir des montants comme ceux-là dans ce type de terrain. Par ailleurs, on a voté il y a quelque temps une rénovation urgente de voirie le long de la rive droite du canal du centre pour les accotements pour justement accéder à ces parkings pour Mons 2015, si je me rappelle bien, les budgets de cette rénovation étaient de l'ordre de 600.000 euros. On avait déjà discuté sur la manière dont ces aménagements étaient créés, c'est-à-dire, c'était des aménagements empierrés qui ne seraient pas très commodes pour les personnes à mobilité réduite ainsi que pour les vélos, donc, dans ce dossier là, j'ai l'impression, qu'il y a peut-être une certaine improvisation dans l'urgence de

Mons 2015 et je ne pense pas qu'alors dans ce contexte-là l'argent public dépensé soit fait de manière très judicieuse, donc, si vous pouviez nous donner une vision un peu plus globale et plus claire du planning du dossier et de ces objectifs, peut-être que nous pourrions nous rallier à votre avis mais il va falloir avoir des précisions si vous le voulez bien. Merci.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Merci. M. BEUGNIES.

M. John BEUGNIES, Conseiller : Merci M. le président, on avait déjà voté contre à l'époque, contre l'accord de principe, donc, évidemment, on va voter contre l'acquisition du terrain. Pour rappel, on trouve cela beaucoup trop élevé au niveau du prix et puis maintenant, viens s'ajouter une certaine nébuleuse autour de l'utilisation du terrain puisque finalement, on a parlé au départ d'un espace de parking de délestage pour Mons 2015, or, maintenant, je lis que les établissements Gobert seront là jusque fin février 2015, donc, évidemment, cela devient quelque chose d'assez nébuleux, on ne sait pas très bien, allez c'est une acquisition pour cause d'utilité publique mais on ne la connaît pas finalement, la cause d'utilité publique. Merci.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Bien, alors, pour reprendre les rétroactes de ce dossier, donc, je me permets de vous rappeler quelques éléments, d'une part, donc, effectivement, il y a cette volonté qui a été exprimée tant par la Ville de Mons que par la Fondation Mons 2015 de pouvoir disposer d'un parking de persuasion aux entrées de Ville qui soit idéalement localisé et facilement raccordable par les transports en commun voir même par un transport piéton et en tout cas par tous les modes doux possibles de sorte que les personnes qui ne souhaitent pas utiliser leur voiture jusqu'au centre Ville puissent accéder aux activités. Le site du Grand Large avait été rapidement identifié comme un cite idéal pour se faire d'autant plus que des travaux ont été réalisés depuis lors par le SPW pour sécuriser l'accès, je dirais, de la Porte du Parc. Des discussions ont eu lieu avec l'entreprise Gobert qui n'étaient pas nécessairement demandeuse, c'est le moins que l'on puisse dire pour pouvoir faire en sorte que celle-ci déménage ces activités sur l'insistance de la Ville et de la Fondation, un accord a pu être trouvé sur base des estimations qui ont été réalisées dans les règles à l'époque et après approbation du Conseil communal. Le budget se répartissait en deux montants, un montant d'acquisition de l'ordre de 2,5 millions d'euros qui permettait quelque part de faire entrer ce bien durablement dans le patrimoine de la Ville, laquelle pourra tout à fait à terme comme je l'avais expliqué lors du dernier Conseil communal, nous en avons parlé ainsi que Marc DARVILLE qui permettra éventuellement de réaliser une opération avantageuse pour la Ville avec une vente, une location ou une exploitation de ce bien qui pour le moment fera partie dans les mois qui viennent de notre Patrimoine et un

budget de 500.000 euros qui était destiné à l'ensemble des aménagements. Ces 500.000 euros constituent une enveloppe certes appréciable mais néanmoins assez restreinte par rapport au coût de ce type d'aménagement. Nous réaliserons un empierrement provisoire pour réaliser ce parking de persuasion compte tenu du fait que la vocation à long terme de ce site ne sera pas nécessairement de rester ce parking de persuasion. Par ailleurs, pour répondre à la remarque que M. BEUGNIES vient d'indiquer, la société GOBERT suite à l'obtention de son permis par la Région wallonne déménagera ses activités, cela n'est qu'une infime partie de ce qui s'y trouve aujourd'hui qui restera présent au début de l'année 2015 en l'occurrence le magasin, c'est à peu près 10% de l'ensemble du site mais ce sur quoi nous avons essentiellement discuté, c'est-à-dire les aménagements permettant d'installer le parking de persuasion, ces espaces seront libérés par la société Gobet au plus vite nous permettant dès lors de réaliser notre objectif, donc, je pense qu'il s'agit, ici, d'un dossier dont il faut saluer la participation et l'engagement de l'ensemble des acteurs à la fois, la société Gobert, la Région wallonne qui a fait le nécessaire pour octroyer un permis dans des délais très restreints, l'ensemble des services communaux qui se mobilisent pour faire en sorte que nous puissions disposer de ce parking de persuasion idéalement situé aux entrées de Ville pour 2015 avec l'aide et la participation de tout le monde, donc, je pense que dans des circonstances qui étaient tout sauf évidentes, chacun a pu y mettre du sien pour atteindre l'objectif et il faut le souligner.

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant :

32 OUI : M. DI RUPO, Mme HOUDART, MM. BOUCHEZ, SAKAS, LAFOSSE, Mme OUALI, MM. DUPONT, DEPLUS, Mme KAPOMPOLE, MM. ROSSI, MANDERLIER, DEL BORRELLO, LECOCQ, Mme NAHIME, MM. G. HAMBYE, JACQUEMIN, Mmes BRICHAUX, BOUROUBA, WAELPUT, MM. POURTOIS, KAYEMBE KALUNGA, MELIS, ANTONINI, Mme JUDE, MM. ANDRE, DUFRANE, BERNARD, Mme LAGNEAU, M. BONJEAN, Mmes DEFRISE, URBAIN, M. MARTIN

4 NON : Mmes DE JAER, MARNEFFE, MM. BEUGNIES, F. HAMBYE

ADOPTE – 89° annexe

38^{ème} objet : École communale d'Hyon – Extension des parties existantes – Raccordement eau. Approbation du devis de la SWDE. MP E/2014/722.112.01/VT

ADOPTE à l'unanimité – 90° annexe

39^{ème} objet : Service Voirie – zone de Mons – Acquisition d'une camionnette. MP Approbation des conditions du marché et détermination du mode de E/2014/875.213. passation. 00/IH

ADOPTE à l'unanimité – 91^e annexe

40^{ème} objet : Bâtiments communaux – Acquisition de mobilier en 2 lots. Approbation des conditions du marché et détermination du mode de passation. MP E/2014/137.015.00/IH
ET

41^{ème} objet : Lutte contre la précarité – Acquisition de mobilier. Approbation des conditions du marché et détermination du mode de passation. MP E/2014.PGV.832.512.00/IH

ADOPTE à l'unanimité – 92^e annexe

42^{ème} objet : Acquisition de deux remorques pour barrières Nadar. Approbation des conditions du marché et détermination du mode de passation. MP E/2014.136.011.00/CD

ADOPTE à l'unanimité – 93^e annexe

43^{ème} objet : Service Voirie – Zone de Cuesmes - Acquisition d'une camionnette. Approbation des conditions du marché et détermination du mode de passation. MP E/2014.875.212.00.MRU

ADOPTE à l'unanimité – 94^e annexe

44^{ème} objet : Bâtiments sportifs – Installation de sirènes d'alarmes extérieures. Révision décision du 15/07/2013. MP E/2013.764.167.00/LF

ADOPTE à l'unanimité – 95^e annexe

45^{ème} objet : Académie de Musique – Réfection des chéneaux. Approbation des conditions du marché et détermination du mode de passation. MP E/2014.734.131.00/BA

ADOPTE à l'unanimité – 96^e annexe

46^{ème} objet : Maison Van Gogh – Reconditionnement intérieur. Approbation des conditions du marché et détermination du mode de passation. MP E/2014/Mons2015/771.618./BD

ADOPTE à l'unanimité – 97^e annexe

47^{ème} objet : Souscription de parts C au sein du capital de l'IDEA pour le financement des travaux d'amélioration et d'égouttage prioritaire exclusif de la rue de l'Yser – Collecteurs du ruisseau « L'Aubrecheuil » à Obourg et St-Denis (avenant n° 1) – conformément aux dispositions des contrats d'agglomération. MP E/2003.421.086. 00/MF

ADOPTE à l'unanimité – 98^e annexe

48^{ème} objet : Acquisition de matériel et outillage pour le Service Voirie. Approbation des conditions du marché et détermination du mode de passation. MP E/2014.421.059.00/SB

REMIS

49^{ème} objet : Cimetières – Désaffectation de caveaux. Approbation des conditions du marché et détermination du mode de passation. MP E/2014.878.237.00/MCP

REMIS

Entrée de Mme JOB = 37 présents

50^{ème} objet : Marché conjoint d'emprunts et d'escomptes pour le financement des dépenses d'investissement de la Ville de Mons et sa régie foncière, de la Régie Communale Autonome, du CPAS de Mons et de la Zone de Police Mons-Quévy - Approbation des conditions du marché et détermination du mode de passation. MP B/Marché financier 2014 BIS/MRU
SOUS RESERVE

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Mme MARNEFFE et M. Guillaume HAMBYE. Mme MARNEFFE.

Mme Catherine MARNEFFE, Conseillère : Il s'agit d'un marché public pour des emprunts 1006

pour un total de 100.000.000 d'euros pour des investissements de la Ville et du CPAS. Si nous sommes évidemment favorables au financement de ces investissements, nous regrettons l'absence de clauses éthiques sociales et environnementales pour un marché de cette taille. Par le projet POLLEC et la signature de la convention des maires, la Ville s'est engagée à réduire ses émissions de CO², comment les réduire ? Une étude menée par l'ADEM, l'Agence française de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie montrait qu'une grande partie de nos émissions est dû à notre Patrimoine financier car les banques financent des activités qui peuvent générer d'importantes quantités de CO². Les placements éthiques permettent de réduire les émissions de plus d'une tonne de CO² par mille euros placés. Nous insistons donc, comme nous l'avons fait dans notre motion de novembre 2013 pour l'introduction de clauses éthiques, sociales et environnementales dans de tels marchés publics. Est-ce que ce serait possible pour ce marché ?

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Donc, on parle bien du point 50 sur les marchés financiers, oui, donc, c'est M. l'Echevin des Finances qui va vous répondre après l'intervention de M. Guillaume HAMBYE.

M. Guillaume HAMBYE, Conseiller : J'étais déjà intervenu auprès du Collège pour savoir quel était le nombre des emprunts, on m'a répondu qu'ils y en avaient 3455 ou à peu près et le taux moyen et là, on m'a dit qu'il était impossible de donner le détail de l'ensemble des milliers emprunts de la Ville mais qu'on pouvait nous dire qu'il y avait un taux moyen approximatif de 4%, alors, comme vous le savez, les taux d'intérêt, grâce à l'impression des 40 milliards d'euros par la Banque Centrale du Japon des 60 milliards d'euros par la Banque

Centrale des Etats-Unis et les 40 autres milliards d'euros pour la Banque Centrale de Grande Bretagne tous les mois, ce qui fait une moyenne de 160 milliards de dollars imprimés chaque mois, les taux d'intérêt s'effondrent et alors, que nous étions à 1,65, le taux à 10 ans, nous sommes passés avant-hier le taux à 10 ans, à 1,38. En Allemagne, ils font mieux, ils sont en-dessous du 1% à 0,99% le taux à 10 ans, alors, moi, j'ai déjà eu différents discours à propos de la souscription des emprunts que nous avons faits auprès de notre regrettée banque DEXIA, je conditionnerais mon accord à l'engagement du Collège de négociier des taux d'intérêt les plus bas et donc, des emprunts à 1% ou 1,30 parce que j'estime que quand on a des taux aussi bas, il faut descendre notre taux moyen qui est de 4%, voilà, j'attends avec avidité la réponse du Collège.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Merci. S'il n'y a pas d'autres interventions, M. l'Echevin des Finances va vous répondre.

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Echevin : Merci M. le Bourgmestre, merci aux Conseillers pour leurs différentes questions, je vais peut-être commencer par celle de M. HAMBYE puisqu'il invite la finance internationale dans nos débats, donc, je saute sur l'occasion, simplement pour vous exprimer qu'effectivement, le marché risque en tout cas de nous donner le meilleur taux d'intérêt puisque c'est le but d'un marché public, donc, on met un cahier des charges sur la table avec l'ensemble des demandes nécessaires qui sont à la fois celles qui figurent dans la loi mais aussi nos besoins propres qui se base sur notre expérience, longue, celle de l'administration en tout cas, celle de la gestion financière de la Ville de Mons et sur cette base-là, les différents organismes financiers qui le désirent, pas uniquement belges puisque c'est un marché européen pourront répondre et nous proposer le meilleur taux d'intérêt. Simplement, pour vous exprimer qu'à l'heure actuelle, la gestion de la Ville est bien évidemment dans cette direction puisque personne n'a vocation à payer plus que ce qu'il ne doit mais aussi d'assurer une certaine sécurité, je m'explique, il y a de cela au tout début de la mandature, donc, on est dans des phases très particulières au niveau bancaire et financier. Au début de la mandature, près de 30% de nos emprunts étaient à taux fixes, nous sommes à près de 50%, donc, nous avons considérablement augmenté la part du fixe et pourquoi, et bien, nous avons justement profité des taux d'intérêt extrêmement bas pour convertir toute une série de nos emprunts qui étaient en taux variable même si nos taux variables sont capés, je vais y revenir et bien, pour convertir l'ensemble ou du moins une bonne partie de ces taux, en taux fixes et de profiter de ces faibles taux d'intérêt. Pour le reste, les 50% restants, nous ne partons pas à l'aventure non plus puisque l'ensemble de nos taux variables sont capés, cela veut dire que nous avons un plafond maximal qu'il n'est pas possible de dépasser, ce qui nous

permet dans nos plans de gestion de préparer l'avenir avec le pire des scénari, cela veut dire le scénario où nous atteindrions l'ensemble de nos capes, ce qui de toute manière est très peu probable compte tenu d'une série de critères qui déterminent la variabilité de nos taux, donc, à la fois, une sécurité, et bien sûr un taux faible, maintenant vu le contexte, il est bien évidemment que nous n'allons pas aller chercher nécessairement le 0,1 ou le 0,2 de plus dans la faiblesse du taux et de partir à l'aventure puisque vu la faiblesse des taux à l'heure actuelle, il y a de forte chance qu'il remonte à l'avenir, donc, la priorité est vraiment de consolider un maximum de nos taux d'intérêt pour ne pas avoir de mauvaises surprises dans le futur. Quant au taux que vous évoquez, ce taux moyen, je vous l'ai déjà expliqué mais je reviens dessus, il faut parfois un peu insister, c'est que ce taux est totalement subjectif puisque dedans nous avons des emprunts parfois qui sont de simples emprunts de trésorerie à 1 mois et d'autres qui sont des emprunts à 30 ans où le taux d'intérêt va flirter avec les taux que vous avez évoqué de 1,30, 1,40 parce que nous avons justement une planification à beaucoup plus long terme, donc, il est très – je dirais, illusoire de penser que l'on peut déterminer une moyenne sur cette base et que cette moyenne déterminerait le taux de la Ville de Mons, ce qui est très important et c'est ce que nous faisons, au quotidien, dans la gestion active de la dette, c'est de pouvoir sur chaque emprunt à la fois le consolider en fixe dès que c'est possible avec le taux le plus bas mais pour cela, il faut vraiment regarder emprunt par emprunt et une vue globale ne serait pas rendre justice au travail qui est fait sur cette question. En ce qui concerne la question de Mme MARNEFFE, pour être tout à fait précis, ce marché bien évidemment, ne préjuge pas des investissements qui suivent ce marché, donc, pour le moment, nous demandons à un organisme financier de mettre à disposition une possibilité d'aller emprunter de l'argent pour nous permettre de faire des investissements, donc, en ce qui concerne les investissements au sens strict dont vous parlez, des clauses écologiques, des clauses environnementales, elles n'ont pas à se retrouver ici, sur le projet mais je vais y venir, dans le marché tout ce que vous retrouvez, c'est que la banque doit être capable d'assumer le financement de projets urbanistiques, de projets d'aménagement des routes, etc, mais sur le projet au sens strict, rien n'est déterminé puisque ce projet porte sur l'avenir et nous ne pouvons pas savoir à quel moment nous aurons besoin d'argent, pour quel type de projets, par contre, ce qui est tout à fait envisageable et cela vous avez raison de l'évoquer, si, c'est à cela que vous faites allusion, c'est d'envisager et vos prédécesseurs au sein du groupe Ecolo en parlaient, ce sont des clauses éthiques par rapport à l'organisme financier qui est choisi et je me doutais que c'était de cela dont vous vouliez parler et c'est par exemple une série de banques qui prévoient ne pas financer par exemple les armes ou financer une série de commerces qui seraient dit « non

éthiques » ou du moins « moins éthiques » que les autres. Effectivement, c'est une possibilité qui existe, elle n'a pas été prise à l'heure actuelle par la Ville de Mons, simplement pour ne pas restreindre le champ des soumissionnaires possibles puisque pour votre information, vous devez savoir que lors du marché précédent, simplement un seul organisme financier avait répondu et sur le marché qui avait suivi, donc c'était pour l'antépénultième, il y avait deux banques qui avaient répondu et une troisième qui avait demandé le cahier des charges sans répondre et donc, si nous instaurons ce genre de clause, nous risquons vraisemblablement de ne pas avoir de soumissionnaire, ce qui serait un grand risque, donc, pour le moment, il faut quand même bien considérer aussi que ces banques qui auraient des caractères plus éthiques que les autres ne sont pas exclues de ce marché, donc, ce que nous faisons simplement, c'est que nous n'excluons pas les banques dites « traditionnelles » qui n'intègrent pas de tels critères mais les autres banques qui se prévalent de tels critères peuvent très bien soumissionner et dans ce cas-là et bien, elles seront sur le même pied que les autres, le souci d'exclure les banques « traditionnelles » tout de suite, c'est simplement de prendre le risque sur la base de nos expériences passées de ne pas avoir de banque qui réponde à l'appel d'offre. Je vous remercie.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Merci M. l'Echevin. Mme MARNEFFE.

Mme Catherine MARNEFFE, Conseillère : Donc, on a déjà eu ce débat-là dans le cadre de la motion que j'avais déposée en novembre 2013, donc, il ne s'agit pas uniquement d'opter pour des clauses qui soient exclusives effectivement pour les entreprises qui ne répondraient pas à des critères mais d'avoir des critères de faveur, donc, qui donnent des points supplémentaires pour les banques qui répondraient à ce type de clause et donc, ce débat sur la motion a été encommissionné au sein de la commission participative du développement durable et depuis, on ne voit rien venir mais les projets se multiplient et ici, on est dans le cadre d'un gros marché pour des banques et nous insistons pour que des critères de faveur soient mis pour les banques qui auraient des principes éthiques dans leur fonctionnement, donc, nous réitérons notre demande, est-ce que c'est possible pour ce marché ?

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Merci. Pas d'autres interventions ? M. l'Echevin.

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Echevin : Alors, en ce qui concerne pour distinguer deux choses, en ce qui concerne la demande qui a été faite et qui est traitée au sein du CPDD, ce n'est pas du tout encommissionné puisqu'une proposition sera faite en septembre, on avait dit que cela prenait du temps parce que différents acteurs et différents services de la Ville de Mons devaient intervenir, il est bien évident que pour une charte qui va seulement voir le jour en septembre, ce n'était certainement pas le plus simple de la faire démarrer, je dirais, dans le

cadre d'un marché financier qui est extrêmement complexe, nous sommes en relation avec la tutelle depuis de nombreuses semaines, un cabinet d'avocats a travaillé sur ce marché puisque les réglementations en matière de marchés financiers sont spécifiques et donc, bien évidemment, cette charte est une excellente idée qui vient d'ailleurs du groupe Ecolo et on peut leur rendre hommage pour cela mais elle verra le jour en septembre au sein du CPDD puis sera discuté en son sein, en tout cas, une proposition verra le jour au sein du CPDD et elle sera discutée au sein de cette assemblée mais pour les marchés futurs de toute manière, ce marché financier est valable pour trois ans et quand je dis valable pour trois ans, c'est simplement un an renouvelable deux fois, donc, il est tout à fait possible à la demande d'un groupe politique d'envisager au terme de la première année de remettre sur la table un nouveau marché financier avec éventuellement d'autres critères mais j'attire votre attention que sur ce domaine, la réglementation est particulièrement stricte et beaucoup plus compliquée puisque par ailleurs, c'est une réglementation européenne que sur des marchés « traditionnels » et donc, nous devons intégrer l'ensemble de ces complexités et il n'est pas raisonnable pour le moment de venir avec des critères supplémentaires puisque déjà comme cela je peux vous dire que cela a été un travail d'équilibriste de pouvoir arriver à cette situation compte tenu des nouvelles informations et des nouvelles directives en matière financières au niveau européen.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Merci M. l'Echevin. S'il n'y a pas de réplique, je vous propose de passer au vote.

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant :

33 OUI : M. DI RUPO, Mme HOUDART, MM. BOUCHEZ, SAKAS, LAFOSSE, Mme OUALI, MM. DUPONT, DEPLUS, Mme KAPOMPOLE, MM. ROSSI, MANDERLIER, DEL BORRELLO, LECOCQ, Mme NAHIME, MM.G. HAMBYE, JACQUEMIN, Mmes BRICHAUX, JOB, BOUROUBA, WAELPUT, MM. POURTOIS, KAYEMBE KALUNGA, MELIS, ANTONINI, Mme JUDE, MM. ANDRE, DUFRANE, BERNARD, Mme LAGNEAU, M. BONJEAN, Mmes DEFRISE, URBAIN, M. MARTIN

4 ABSTENTION : Mmes DE JAER, MARNEFFE, MM. BEUGNIES, F. HAMBYE

ADOPTE – 99^e annexe

51^{ème} objet : École communale de Nouvelles – Rénovation réfectoire et cuisine. Approbation des conditions du marché et détermination du mode de passation. E/2014.722.105.00/BD
SOUS RESERVE

REMIS

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : On arrive directement aux interpellations à présent, donc, il y a quatre interpellations. La première interpellation est celle de M. Guillaume HAMBYE concernant la numérotation des immeubles, je vous en prie, M. HAMBYE.

M. Guillaume HAMBYE, Conseiller : Oui, donc, j'ai du égarer les papiers chez moi, il n'y a pas longtemps mais voilà, on sera court et bref, ce ne sera que mieux. En fait, début du mois de juillet, j'ai eu personnellement à faire à une personne qui s'est domiciliée dans un immeuble à appartements à Mons et qui c'est basé évidemment sur la numérotation qui avait été donnée dans les actes notariés. Par ailleurs, dans d'autres immeubles à appartements, nous avons eu à faire, il y a quelques mois également, à des numérotations qui ont dû être refaites suite à une visite des pompiers et donc, suite à tous ces problèmes administratifs qui sont lourds, pesants, coûteux pour tout le monde, l'idée m'est venue de faire cette interpellation en demandant si on ne pourra pas créer comme on a fait avec la Cellule du Logement qui fait partie de la Cellule de l'Urbanisme, une nouvelle Cellule entre à la fois l'urbanisme, la population et l'état-civil qui préalablement à toutes demandes de permis étudierait le numéro de police et délivrerait automatiquement pour toutes demandes de permis un numéro de police qui après trois, six mois ou neuf mois ne serait plus revu et modifié et compte tenu du dynamisme des services de la Ville et des nombreux logements mis en activité, je crois que ce ne serait que justice que de s'organiser lors de la délivrance du permis d'urbanisme pour délivrer le permis de police, je crois savoir d'ailleurs qu'il y a une taxe spéciale pour les permis de lotir, le lotisseur ou le promoteur en fonction du nombre de lots a un paiement supplémentaire à faire, alors, on pourrait modaliser cette taxe dans le cadre des permis d'urbanisme pour payer le travail de la Cellule mais toujours est-il que je pense que quand on délivre un permis d'urbanisme pour 60, 80 logements, on pourrait au préalable avec cette Cellule commune (Service de l'Urbanisme et Service du Logement-Etat-Civil et Population) délivrer un numéro de police au préalable, voilà, ma proposition avec l'accord des pompiers pour essayer d'éviter ce genre de charivaris comme cela peut arriver. Merci.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Merci M. HAMBYE. Votre proposition, à savoir de numérotter les logements créés au stade de la demande du permis d'urbanisme n'est pas dénué d'intérêt sur le plan théorique mais elle risque néanmoins de susciter diverses difficultés sur le plan pratique, en effet, le permis d'urbanisme est affecté d'une durée de validité limitée, il se périme après 5 ans et de même il est susceptible d'être modifié à tout moment par le biais

d'un autre permis d'urbanisme ou dans le cadre d'une situation de fait infractionnelle, c'est-à-dire lorsqu'il n'y a pas de permis préalable. Lorsque le Service de l'Urbanisme intervient très en amont de la mise en œuvre du projet, à un stade où le projet peut encore être modifié, ce qui ne favorise pas la sécurité juridique d'une attribution des numéros à ce stade, il ne nous paraît dès lors pas nécessairement judicieux de figer ces numéros dans un acte administratif tel que le permis d'urbanisme compte tenu de la relative complexité des procédures qui le régissent. En réalité, l'attribution des numéros de police relève des compétences des agents de quartier en lien avec leur mission de terrain en matière de domiciliation, toutefois, il peut être intéressant de conseiller au promoteur et un notaire pourrait tout à fait d'ailleurs le faire, donc, de conseiller au promoteur de se mettre directement en rapport avec les services de police au moment de la mise en œuvre concrète du projet lorsqu'il est certain que celui-ci ne sera plus modifiable et dès lors de faire en sorte que l'on communique les plans et l'acte de base en même temps de sorte que l'on puisse procéder à une numérotation quelque part anticipée, nous l'avons déjà vérifié dans la pratique, cette manière de procéder permet une attribution rapide et cohérente des numéros et aide au maintien d'une certaine harmonie avec les documents instituant la copropriété, voilà, M. HAMBYE, vous avez la parole.

M. Guillaume HAMBYE, Conseiller : Oui, je comprends un petit peu le problème, c'est que vous ne pouvez pas délivrer un blanc seing à un promoteur ou à un architecte ou à un entrepreneur tout en sachant qu'on ne sait pas très bien comment sera la construction et cela je crois que c'est tout à votre honneur mais est-ce qu'on ne pourrait pas inciter par un mécanisme financier le promoteur au moment où il termine les travaux ou en cas d'achèvement par une modalité ou un circuit administratif facilité et je ne doute pas, je dirais, du dynamisme du Collège pour proposer des services au moment de l'achèvement, ainsi le promoteur pourrait s'adresser à un guichet unique pour avoir contre somme modique une certaine facilité dans la domiciliation. Voilà.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : La proposition que vous formulez, quelque part, n'est pas un privilège, c'est un droit pour tout un chacun, donc, je dirais, dans la régularité des choses, cela doit se passer au mieux sans nécessiter d'augmentation de taxe ou de fiscalité spécifique, il y a déjà des dispositifs qui existent, donc, nous, ce que l'on recommande simplement, c'est que tout promoteur s'y prenne suffisamment en amont et en général soit suffisamment conseillé quand il développe des projets d'une telle envergure que pour faire en sorte que soit via le notaire, soit via nos services, c'est-à-dire les services de police, nous puissions notamment sur base de ce que vous suggérez, faire en sorte que la numérotation soit réalisée le plus en amont possible mais il nous faut effectivement une sécurité juridique quand

au fait que les permis sont conformes et ne feront plus l'objet d'une modification ultérieure. Donc, voilà, c'est un mot d'ordre qu'il faut passer mais comme vous avez d'autres qualités que celles de Conseiller communal par ailleurs, je ne doute pas que vous pourrez le mettre en vigueur dans un autre aspect de votre vie, M. HAMBYE.

M. Guillaume HAMBYE, Conseiller : J'en prends bonne note et on va essayer de voir si concrètement, on va pouvoir faciliter la vie des gens. Merci.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Merci. Nous restons chez vous, M. HAMBYE, pour une interpellation relative à la rue Rachot et à son parc public.

M. Guillaume HAMBYE, Conseiller : Oui, c'est une interpellation que j'avais sous la main depuis à mon avis, deux, trois ans, mais bon, elle m'avait échappée et je suis passé début juillet dans le quartier, j'ai vu des riverains, j'en ai discuté longuement et donc, j'ai vu ce parc rue Rachot qui était toujours fermé avec en conséquence avec des enfants qui sont quelque peu délaissés. J'ai posé les questions pour être bien sûr que ce n'était pas une impression fautive de ma part, et donc, ils m'ont confirmé ces riverains comme ils habitent juste à côté, leur jardin donne sur le parc que celui-ci était toujours fermé. Alors, pas plus tard que la semaine dernière, j'ai revu d'autres riverains et je leur ai posé certaines questions et ils m'ont dit qu'il aurait été fermé pour cause de trafic de substances illicites. Alors, je ne sais pas du tout si c'est la raison officielle qui a donc, motivé le Collège, qui dans sa grande rectitude y a vu un lieu de trafic illicite, est-ce, je dirais, la crainte d'approcher ces substances, toujours est-il que je m'étonne que ce parc soit fermé, surtout qu'il est en centre-ville, qu'il a été aménagé, qu'il y a eu comme dirais mon illustre Collègue, une expropriation pour cause d'utilité publique, il y a bien 20-25 ans et je voulais savoir ce qu'il en était et la raison pour laquelle ce parc a été fermé. Merci.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Merci. Mme OUALI.

Mme Mélanie OUALI, Echevine : Voilà, M. le Conseiller, donc, effectivement, comme vous l'indiquez l'horaire d'ouverture du parc Rachot, c'est normalement du 1^{er} avril au 30 septembre et il est ouvert normalement le mercredi après-midi, le samedi et le dimanche de 10 à 18h. Donc, pour bien recadrer la situation, nous avons suspendu l'accès au public suite à des plaintes de riverains, donc, peut-être ceux que vous n'avez pas rencontrés. Il s'agissait alors, d'un compromis entre la quiétude des riverains, la faible fréquentation du parc et les contraintes d'ouverture et de surveillance de celui-ci. Nous examinons avec le Service Prévention en charge de l'ouverture et de la fermeture des portes la possibilité d'assurer un passage régulier afin d'éviter tout comportement inopportun dans cet espace vert et ce en tenant compte de leur effectif disponible et évidemment des autres prestations. Les modules

de jeu présents dans le parc ont été, quant à eux, vérifiés et il me revient, qu'ils sont dans un état correct et conforme à la législation. En ce qui concerne la gestion des espaces verts, l'ensemble de ces derniers est référencé dans la base de données du logiciel Atal utilisé par les services techniques. Les plantations et les essences présentes dans chaque espace vert y sont également spécifiées. De manière générale, l'ensemble de ces prestations de la main d'œuvre communale est encodé dans ce logiciel et les tâches récurrentes y sont également planifiées. Voilà, M. HAMBYE.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : M. HAMBYE.

M. Guillaume HAMBYE, Conseiller : Donc, effectivement, dans ma question écrite, j'avais posé la question si ce parc était repris dans un logiciel pour permettre de tels oublis, vous me répondez que « oui », également pour les essences mais vous ne m'avez toujours pas répondu, vous m'avez dit que c'était des riverains mais vous ne m'avez pas répondu si le parc va être rouvert et les raisons pour lesquelles il était fermé hormis les plaintes des riverains mais alors, est-ce qu'il faut des plaintes des riverains pour que les parcs publics à Mons soient fermés, alors, je voudrais avoir votre avis.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Mme l'Echevine, est-ce qu'on va rouvrir le parc ?

Mme Mélanie OUALI, Echevine : M. HAMBYE comme je l'indiquais dans ma réponse, on entend par comportement inopportun évidemment des nuisances sonores et peut-être d'autres nuisances mais là je dois vous avouer que je n'ai pas interrogé les services de police, j'ai effectivement vu avec le Service Prévention, donc, cela, c'est ce qu'on m'a répondu et donc, je vous confirme que cet après-midi même, j'ai chargé les services techniques de la Ville d'aller voir l'état du parc et donc, d'entretenir si il y avait lieu de le faire, j'imagine qu'il y a probablement tonte et élagage d'arbres présents, donc, j'ai demandé qu'on puisse regarder pour remettre le parc en ordre et qu'on puisse encore le rouvrir d'ici la fin du mois de septembre pour qu'on puisse quand même pallier à cela.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : M. HAMBYE.

M. Guillaume HAMBYE, Conseiller : Donc, effectivement, vous allez pouvoir annoncer à la population et j'en suis conscient et je vous rejoins que le parc sera toujours ouvert le mercredi et le samedi après-midi, c'est cela ? Merci.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : M. HAMBYE, je vous rappelle par ailleurs que le parc Rachot principal lui est toujours ouvert, donc, pour qu'il n'y ait pas de confusion dans l'esprit du grand public. Le parc qui est situé à proximité immédiate de la Maison du Design, est lui toujours ouvert, donc le passage, à partir de la rue d'Havré, non mais, c'est pour qu'il n'y ait pas de confusion parce que je pense que dans l'esprit d'aucun, il y a une confusion

entre les deux, voilà, je pense que les réponses sont claires. Si vous l'acceptez, nous passons à l'interpellation suivante qui est celle de Mme MARNEFFE concernant la situation de « La Maison de Caroline », Mme MARNEFFE.

Mme Catherine MARNEFFE, Conseillère : Oui, je vous remercie, effectivement, donc, on avait interpellé déjà en novembre 2013, à ce sujet-là, la situation de la crèche étant assez préoccupante, donc, à l'époque face aux inquiétudes quant à la fermeture de l'établissement, vous nous aviez assuré du suivi du dossier par la Ville ou le CPAS et éventuellement des possibilités de reprise privée de la structure ou à défaut de l'option de récupération des places et du personnel par la Ville.

Début août, la fermeture de l'établissement a été annoncée au personnel et aux parents, la pose de scellés étant prévue pour ce 29 août sur les bâtiments abritant la crèche. Cette situation est préoccupante, à plus d'un titre. D'abord, pour le personnel, c'est 7 équivalent temps plein qui vont perdre leur travail. Ensuite, pour les enfants et leurs parents qui vont devoir trouver au pied levé, une solution de garde. Sachant, que les 40 places de « La Maison de Caroline » représentent une part importante de l'offre d'accueil en crèche à Mons, que le taux de couverture, c'est-à-dire le nombre de places par rapport au nombre d'enfants en âge de crèche dans l'arrondissement de Mons, est inférieur aux moyennes provinciales et régionales, ne pensez-vous pas qu'il est impératif que la Ville de Mons propose ou contribue d'urgence à une solution de reprise du personnel et des places d'accueil de « La Maison de Caroline » ? Pouvez-vous nous faire le bilan des démarches entamées par la Ville depuis novembre 2013 pour trouver une solution à cette situation ? Cette problématique met, par ailleurs, en évidence des lacunes importantes au niveau des types de lieux d'accueil à disposition de la population montoise dont M. BARVAIS nous avez fait un topo en novembre 2013. Dans des circonstances comme la fermeture soudaine du lieu de garde, problème de santé d'un parent ou toute autre besoin urgent et temporaire, les crèches de dépannage comme il en existe par exemple à Genève répondent à ce besoin. Le concept de halte-garderie, qui est lui beaucoup plus répandu, permet quant à lui, d'accueillir des enfants de manière occasionnelle pour permettre aux parents de se libérer quelques heures pour chercher un emploi, entreprendre des démarches administratives, faire face à un imprévu. Envisagez-vous de développer de telles structures à plus ou moins long terme ?

Pouvez-vous également nous informer sur l'état d'avancement des projets de crèches autour de la gare et d'extension des systèmes de pré-gardiennat ?

Enfin, pouvez-vous nous préciser si des investigations concernant les options de crèche parentale évoquées lors de ce Conseil de novembre dernier ont été entreprises ? Depuis février

de cette année, une telle initiative a été lancée à Louvain-la-Neuve à l'initiative d'un groupe de personnes et d'associations. Le fonctionnement de la crèche intègre pleinement les parents qui participent non seulement à sa gestion mais surtout à son quotidien en échange d'une réduction de 10% de la participation financière, chaque famille donne 5 heures par semaine à la crèche. La mise sur pied d'un tel projet à Mons pourrait se faire avec l'aide ou en partenariat avec la Ville qui pourrait notamment mettre des locaux à disposition, ou aussi favoriser la mise en relation des demandes. Pourrait-on envisager de creuser cette option avec le CPAS ou encore avec le CPDD ?

Les questions sont nombreuses mais le plus urgent, je pense que c'est la question de « La Maison de Caroline », donc, j'espère que vous aurez des réponses à ce sujet-là. Je vous remercie.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : M. BEUGNIES vous souhaitez ajouter quelque chose ?

M. John BEUGNIES, Conseiller : Oui, merci, je vais aller dans le même sens que Mme MARNEFFE, donc, par rapport au manque de crèche, au manque de place dans les crèches

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Si je puis me permettre, juste, M. BEUGNIES, pour la bonne forme du règlement, donc, normalement, je dois répondre à l'interpellation posée par un membre du Conseil puis ensuite dans le cadre du débat, vous pouvez intervenir si vous le souhaitez, donc, je vous propose d'agir de la sorte ce qui vous permettra de toute manière d'intervenir tout à l'heure, ça va ?

Alors, pour répondre à l'interpellation qui vient de nous être faite, je voudrais tout d'abord dire que le Collège regrette vivement la décision qui a été prise par l'AFIC de fermer cet établissement qui était un établissement reconnu pour sa qualité, qui était particulièrement importante, notamment pour l'ensemble des parents qui lui accordait leur confiance. Cela n'est pas la première fois, comme vous l'avez indiqué Mme MARNEFFE, que des difficultés étaient apparues dans la gestion et l'exploitation de ce site, déjà, au mois de novembre, l'année dernière, des rumeurs avaient circulées, un débat avait eu lieu en Conseil communal et M. BARVAIS à l'époque avait eu l'occasion comme vous l'avez souligné d'apporter un certain nombre d'éléments, des contacts ont d'ailleurs étaient pris entre le mois de novembre et aujourd'hui avec les différents acteurs et notamment avec l'ONE pour envisager différentes pistes jusqu'à ce que nous puissions être rassurés par l'AFIC quant au maintien des activités de « La Maison de Caroline ». Plus récemment, il y a quelques semaines, début août, nous avons donc appris avec consternation la fermeture de ce site, le licenciement sec du personnel et le fait que plus d'une quarantaine de familles se retrouvaient sans solution pour pouvoir

placer leurs enfants à partir du 1^{er} septembre et donc, c'est une situation qui est particulièrement interpellante d'autant plus interpellante qu'à l'époque des engagements avaient été pris notamment avec l'aide du CHR Saint-Joseph-Warquignies dont l'administrateur délégué avait lui aussi un certain nombre d'engagements lorsque les premières difficultés étaient apparues et M. WALRAVENS, le responsable de l'AFIC me l'a encore confirmé il y quelques jours au téléphone lorsque je me suis entretenu avec lui. Alors, face à cette situation, la Ville et le CPAS ne sont pas restés les bras ballants même s'il s'agit d'une structure privée, sa fermeture touche une partie de notre population et donc, nous nous devons d'y être particulièrement attentif surtout que c'est un domaine auquel les autorités communales sont particulièrement sensibles et donc, des contacts ont eu lieu, des réunions également, j'ai moi-même tenu une réunion la semaine dernière avec les représentants du personnel et des parents pour pouvoir échanger avec eux sur la situation et les possibles solutions que nous pourrions développer, je dois vous indiquer que si à l'heure actuelle nous n'avons encore aucune solution certaine quant à l'avenir, le scénario que nous privilégierions en premier lieu serait bien entendu celui du maintien de l'activité. Alors, pourquoi, est-ce que je me permets de dire cela, tout simplement parce que les difficultés financières de la structure sont comme vous le savez peut-être et d'après les informations qui nous ont été transmises bien entendu, nous n'avons pas encore pu les vérifier nous-mêmes dues à deux aspects, d'une part, la gestion conjointe avec d'autres structures du même type situé à d'autres endroits notamment à Chapelle-Lez-Herlaimont, structure qui aurait connu des difficultés qui aurait quelque part compliqué l'équilibre financier de la structure de Mons, c'est un premier aspect et d'autre part, il y a un ensemble d'engagements qui semble-t-il avaient été pris par l'hôpital concerné vis-à-vis de cette crèche notamment en terme de fourniture de repas ou de mise à disposition de locaux ou de réclamation ou non des dettes du passé, engagement qui d'après ce qui m'a été dit, n'aurait pas nécessairement été suivi à la lettre et aujourd'hui, il y a des lettres recommandées qui sont parties à l'AFIC qui réclame des montants considérables de dettes cumulées issues du passé et donc, la conjonction de ces deux phénomènes, à la fois des déficits structurels issus d'autres activités au sein du même groupe qui gère ces structures d'accueil de la petite enfance et le cumul des dettes du passé qui pèsent naturellement sur le bilan et qui sont réclamées aujourd'hui à la structure et bien l'ensemble fait que malheureusement, l'AFIC estime que « La Maison de Caroline » n'est plus viable aujourd'hui sur le plan financier et donc, j'en reviens à mon intervention, en disant que nous privilégierions toujours le maintien de l'activité dans la mesure où si l'on repartait à zéro – si je suis dire – en terme d'activités, ce qu'il convient de vérifier aujourd'hui, c'est quel est

l'équilibre structurel des finances de cette seule structure ? Indépendamment des dettes du passé d'une part et indépendamment des difficultés d'exploitation des autres sites. Des contacts – je vous l'ai dit – donc, j'ai pris un contact avec M. WALRAVENS la semaine dernière, sa responsable financière revient demain, il est tout à fait collaborant, il m'a indiqué qu'il pourrait nous transmettre des informations financières puisque la question qui lui a été posée clairement est de savoir est-ce qu'il y a un équilibre ou est-ce qu'on est proche de l'équilibre structurel dans la gestion de « La Maison de Caroline » en tant que tel ? Donc, cela, c'est un premier aspect et donc, c'est naturellement la première piste que nous privilégions mais je vous parle, ici, au conditionnel, je suis très prudent sachant que nous ne disposons pas encore des données mais intellectuellement, dans le schéma, c'est naturellement la piste qui doit être privilégiée en premier lieu. Si c'était le cas, naturellement, il faudrait que nous puissions avoir également une dialogue avec le CHR qui met les locaux à disposition gratuitement pour le moment pour faire en sorte que ces conditions puissent être maintenues naturellement à l'avenir, s'il devait y avoir un autre exploitant, si je puis dire, un autre opérateur qui gère cette maison d'accueil. Deuxième aspect que je dois évoquer, c'est naturellement la gestion de l'urgence, il y a comme vous l'indiquiez toute une série de parents qui doivent faire face à une difficulté dès le premier septembre, si la première piste que j'évoquais pouvait aboutir dans tous les cas de figures, cela ne pourrait pas être au premier septembre, les délais étant beaucoup trop courts pour prendre des décisions d'une telle importance d'ici là, et donc, il faut gérer l'urgence. Par rapport à cela, M. BARVAIS, le CPAS, son équipe ont pris tout une série de contacts notamment avec l'ONE pour attirer leur attention sur l'importance de trouver des solutions concrètes à chacun des parents concernés et sur les 40 places dont disposait « La Maison de Caroline », 30 ont à ce stade et cela nous a été confirmé la semaine dernière notamment par l'assistante sociale de la maison d'accueil (de la MCAE), 30 auraient une solution concrète à ce stade fourni par l'ONE. Une dizaine restant à identifier mais l'ONE était relativement confiante dans la mesure où tout une série de structures pouvant potentiellement élargir leur capacité d'accueil sont actuellement fermées, reprennent leurs activités avec la reprise de l'année scolaire et pourrait potentiellement offrir des solutions complémentaires. Par ailleurs, le Collège communal, lui-même a bien entendu débattu de la question qui encore une fois est très importante à nos yeux et a envisagé de pouvoir reprendre suite à une discussion que l'on a eu avec l'Echevine de l'Education, Mme HOUDART également, un établissement scolaire qui est situé actuellement à Maisières qui n'est pas exploité dans sa totalité dont des locaux pourraient en partie servir à l'aménagement d'une structure d'accueil avec co-accueillantes et qui permettrait d'accueillir une dizaine

d'enfants moyennant l'engagement de deux co-accueillantes ce qui pourrait se faire moyennant un coût raisonnable parce que nous devons être vigilant par rapport à la situation des finances publiques, on ne peut évidemment pas se permettre de développer des projets coûteux structurellement mais celui-ci a pour avantage d'être tout à fait raisonnable sur le plan du coût et pourrait offrir une solution complémentaire aux 30 qui ont déjà été identifiés pour une dizaine, donc, pour ce qui concerne la gestion de l'urgence, des solutions sont identifiées, je dois la vérité de dire que ces solutions ne sont pas nécessairement idéales pour tout un chacun parce que naturellement les conditions d'accueil ne sont pas les mêmes qu'ici à la crèche « La Maison de Caroline » que ce soit en termes, bien sûr, d'accessibilité puisque les parents ont leurs habitudes à cet endroit précis et si une solution leur est trouvée à deux, trois, quatre kilomètres naturellement cela perturbe leurs habitudes de vie et ce n'est pas l'idéal, on n'en est bien conscient et d'autre part, les conditions financières ne sont pas nécessairement aussi avantageuses qu'elles ne l'étaient à « La Maison de Caroline », donc, il convient même s'il y a des solutions qui sont avancées de les relativiser et d'être conscient qu'on ne doit pas pour autant estimer que tout est réglé et qu'il n'y a rien à faire. Donc, première solution, privilégier le maintien de l'activité mais avec des assurances sur le plan du caractère sain de la structure financière de « La Maison de Caroline ». Deuxième aspect, gestion de l'urgence, tout en étant conscient des limites de l'exercice mais avec un apport de l'autorité communale pour la dizaine de places que j'évoquais tout à l'heure et puis, troisième aspect, la discussion avec l'ONE, dans tous les cas, il faudra que l'on discute avec l'ONE et je permet d'insister aussi là-dessus que l'ONE face preuve d'un peu de flexibilité et de souplesse, je ne vais pas vous faire la litanie des chiffres de capacité d'accueil qui sont celles de l'arrondissement de Mons et des autres arrondissements en comparaison, on a à peu près 24,4% pour le moment de taux de couverture sur Mons, dont à peu près 19,7% pour les places subventionnées, ce qui signifie qu'on est nettement en-dessous du taux de couverture global pour ce qui concerne Mons, légèrement en-dessous du taux de couverture en ce qui concerne les places subventionnées mais la situation reste insuffisante et donc, il y a des efforts à accomplir et donc, pour ce faire, si la Ville développe toute une série de propositions alternatives, il faudra qu'en terme de transmission d'agrément, l'ONE conserve une forme de priorité à la Ville et à l'arrondissement, je ne parle pas de la Ville en tant qu'autorité administrative mais en tant que territoire communal et à l'arrondissement, sachant que dans les discussions que M. BARVAIS avaient eu avec eux après les premiers signaux du mois de novembre, le signal qui nous avait été envoyé par l'ONE et que l'on avait vécu un peu difficilement était celui d'une non-transmission automatique des agréments entre des

opérateurs de nature distinctes, donc un opérateur privé par rapport à un opérateur public, CPAS ou autre, on nous dit même si vous êtes situés à proximité s'il y a un changement de localisation, même si c'est à 500 mètres, il n'y a pas d'automaticité dans la transmission de l'agrément, donc, cela pose quand même question, ce qui veut dire qu'on va faire en sorte que l'ONE puisse être un partenaire dans la discussion, on espère qu'ils feront preuve de flexibilité et de compréhension par rapport à la situation de la Ville en terme de couverture mais en ce qui concerne l'enjeu pour l'avenir, ce qui est important, c'est de pouvoir penser et développer des projets à moyen et à long terme. Je déplore, à titre personnel, que et au nom du Collège parce que c'est vraiment une réflexion qu'on a eu de manière transversale ensemble, que l'on n'ait pas pu déposer de projets européens en matière d'accueil de la petite enfance, c'était une demande insistante de la Ville de Mons, malheureusement, ce poste n'était pas repris dans les postes éligibles, nous considérons que c'était vraiment étonnant comme constat à une époque où l'accueil de la petite enfance constitue aussi un levier de mise à l'emploi, cela, c'est une première chose mais une deuxième chose, c'est que pour la programmation 2015-2018 qui sera lancée par l'ONE, bien, la Ville avec différents partenaires, que ce soit des partenaires mutuellistes, que ce soit la SNCB puisqu'on a évoqué lorsque le projet de nouvelle gare a été mis sur les rails, si je puis dire, la possibilité d'y développer une capacité d'accueil pour la petite enfance, ou d'autres structures pour lesquels, le CPAS émet des idées pour le moment, et bien, il y a un appel à projet qui va avoir lieu dans un avenir proche pour la programmation 2015-2018 et pour lequel on espère pouvoir développer un maximum de structures mais encore une fois, avec cet impératif financier auquel les pouvoirs publics locaux Ville et CPAS doivent faire face, sachant qu'aujourd'hui, que ce soit en terme de statuts de la co-accueillante mais le nouveau Gouvernement wallon et la Fédération se sont engagés à apporter des améliorations en la matière ou que ce soit en terme de déficit par place mise en place, activée par les pouvoirs publics actuellement, ce sont des enjeux importants actuellement le déficit par place de crèche tourne autour de 4.000 euros par place si ma mémoire est bonne, 3.900 euros exactement ce qui fait que dans l'état actuel des choses rien n'est simple, donc, en résumé, toutes les initiatives sont prises actuellement pour faire en sorte de sauvegarder l'offre qui existait avant la fermeture de « La Maison de la Caroline ». Des projets existent par rapport au nouvel appel à projet qui vise la programmation 2015-2018, vous pouvez compter sur M. BARVAIS et sur l'ensemble du Collège pour faire le maximum en la matière, c'est un sujet auquel nous sommes extrêmement sensibles mais les discussions vont se poursuivre dans les jours qui viennent tant avec l'AFIC, le CHR, que l'ONE pour valider les différentes orientations que je vous ai communiquées. Si vous souhaitez réagir,

vous avez évidemment le dernier mot et M. BEUGNIES interviendra également par après.
Mme MARNEFFE.

Mme Catherine MARNEFFE, Conseillère : Oui, donc, j'entends donc les difficultés par rapport à la transmission d'agrément, par rapport à l'ONE et évidemment l'ensemble des réponses que vous nous avez apportées. Je trouve cela relativement rassurant quand même par rapport aux réponses d'urgence qui ont été apportées, par rapport aux solutions à moyen terme, donc, on est toujours dans l'attente, on verra, un petit peu ce que cela va donner. Par rapport au contexte plus général montois, je pense qu'effectivement, il y a un besoin de places classiques en crèche mais le système de halte-garderie, répond aussi à un autre type de besoin auquel il faut répondre parce que cela pourrait aussi libérer des places à temps plein dans des crèches communales classiques. Par ailleurs, j'étais revenue avec cette question de la crèche parentale parce que je trouve que cela apporte des réponses alternatives qui demandent peut-être des moins gros investissements à la Ville, donc, le fait de venir en aide à des groupes de personnes, à des associations qui désirent mettre en place des crèches parentales comme cela se fait à Louvain-la-Neuve mais avec l'aide de la Ville par exemple, par la mise en commun de personnes qui rechercheraient des places d'accueil et qui seraient intéressées par ce genre d'initiative mais également, par exemple, par la mise à disposition de locaux, donc, j'insiste pour que cette option soit envisagée, donc, par les services de la Ville et du CPAS, éventuellement une visite de la crèche qui a été mise en place à Louvain-la-Neuve pourrait peut-être donner matière à réflexion. Voilà, je vous remercie.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Juste une précision Mme MARNEFFE, ce que vous appelez halte-garderie, ce sont des préguardiennats ? C'est un concept que l'on ne connaît pas nécessairement tel quel.

Mme Catherine MARNEFFE, Conseillère : Ce sont des garderies dans lesquelles on peut déposer son enfant pendant quelques heures pendant la journée, par exemple, quand on a un rendez-vous médical, quand on doit aller faire ses courses mais ce n'est pas un système de garde officiel dans lequel on est inscrit de manière récurrente, je dirais que cela permet de donner des solutions ponctuelles à des parents qui n'ont peut-être pas besoin de garde à temps plein.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Merci pour la suggestion, on va en rediscuter en interne. M. BEUGNIES.

M. John BEUGNIES, Conseiller : Oui, je voudrais, profiter de l'occasion pour quand même relever une contradiction évidente dans la politique de la Ville dans cette matière parce que d'un côté, la Ville fait le maximum pour attirer une population active, une population

fiscalement intéressante, donc, une population qui a une activité professionnelle, donc en terme de recettes, c'est très intéressant mais de l'autre côté, on ne propose pas de place pour leurs enfants quand ils vont travailler, donc, moi, je pense que vraiment, c'est une très grosse priorité de pouvoir augmenter le nombre de places dans les crèches si vraiment, on veut attirer ce type de population, d'autant plus que les accueillantes d'enfants conventionnées de l'ONE ne sont pas nombreuses et ne risquent pas de l'être à cause de leur statut précaire, donc, voilà, merci.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : M. BEUGNIES, je pense que vous n'avez pas bien compris la réponse que j'ai faite, donc, toute la démonstration que j'ai essayé de faire – elle n'était peut-être suffisamment claire - visé à démontrer tout l'intérêt que le Collège porte sur cette question et sa volonté de pouvoir non seulement maintenir l'offre actuelle mais pouvoir la développer avec le temps mais dans le cadre de structures qui sont les structures de la Fédération Wallonie-Bruxelles, des appels à projet qui se déroulent, il y en a un actuellement qui se clôturera au mois d'octobre pour lequel le CPAS développe toute une série d'initiatives et de projets en partenariat parce qu'on doit aussi tenir compte de nos impératifs financiers mais donc, je ne serais pas plus long parce que je pense l'avoir déjà été suffisamment, c'est un sujet qui nous tient particulièrement à cœur et pour lequel nous accordons une attention toute particulière. S'il n'y a pas d'autres interventions, je vous propose d'en terminer avec la dernière interpellation qui est celle de Mme MARNEFFE relative à la location de vélos. Je vous en prie.

Mme Catherine MARNEFFE, Conseillère : Oui, je vous remercie. Depuis plusieurs mois, on a mené des discussions assez constructives notamment au sein du Conseil communal mais également au sein de la Commission mobilité au sujet de la mise en place d'un système de locations de vélos en vue de Mons 2015. Ces vélos seraient recyclés à partir de 2016 en vélos partagés grâce à un système de cadenas intelligents développés par la Faculté polytechnique de Mons. Nous nous réjouissons d'avance de la mise sur pied de ce projet qui contribuera, même s'il est illusoire d'imaginer que l'objectif O carbone annoncé sera atteint, à diminuer les émissions de CO² des visiteurs de Mons 2015. Par ailleurs, nous sommes convaincus qu'un tel projet pourra contribuer à long terme à augmenter la part modale de vélos dans notre ville, montrant ainsi notre engagement à réduire les émissions de CO² de 20% d'ici 2020, tel que prévu dans la convention des maires. Nous sommes néanmoins inquiets par rapport aux retards pris par le projet de location long terme en vue de Mons 2015, le budget de celui-ci n'ayant pas été approuvé lors du dernier Collège. Pouvez-vous nous donner des précisions sur

les raisons pour lesquelles ce budget n'a pas été voté et sur les solutions envisagées pour garantir l'aboutissement du projet en vue de Mons 2015 ? Je vous remercie.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Merci Mme MARNEFFE. M. LAFOSSE qui répond pour le Collège.

M. Pascal LAFOSSE, Echevin : Merci M. le Bourgmestre. Mme MARNEFFE, je vous remercie pour cette interpellation, celle-ci va me permettre en effet de faire le point concernant le sujet des vélos partagés. Comme vous le savez, en tant qu'Echevin de la Mobilité, il s'agit d'un dossier qui me tient tout particulièrement à cœur et sur lequel nous avons travaillé en étroite collaboration avec le Service de la Mobilité. Il est vrai qu'en date du 09 mai dernier, le Collège s'est positionné favorablement sur la mise à œuvre d'un système de vélos partagés pour Mons 2015, la flotte devant alors se composer de 50 vélos plus ou moins comprenant des vélos standards, des vélos assistance électrique, des vélos pour enfants et des sièges enfants. Le Collège a également décidé de collaborer pour cette mise en location avec l'ASBL Pro vélo et la Maison des cyclistes tout comme l'a fait la Ville de Liège pour son projet « Vélo city ». Le principe envisagé est le suivant, donc, pour l'année 2015, les vélos sont destinés à un usage touristique et ensuite en fonction des demandes, une partie de la flotte pourrait être affectée alors à la location longue durée car la demande est assez importante comme par exemple pour les étudiants. Il y a aussi, comme vous le savez aussi, le système vélo « blue bike » qui sont déjà présents à la gare, il s'agit de 13 vélos, ce projet n'a par contre, pas été retenu car il n'est pas tout à fait adapté pour l'usage envisagé par la Ville de Mons, en effet, il s'agit de vélos lourds avec un nombre de vitesse limité (trois) et qui nécessitent l'acquisition d'un abonnement bien que ce dernier ne représente qu'un coût modeste de 10 euros mais à ce moment-là les touristes qui viennent doivent absolument être abonnés avant de pouvoir utiliser ce type de vélos. Par ailleurs, l'acquisition de vélos supplémentaires pour un autre point de location doivent faire alors l'objet d'un investissement financier plus lourd et plus important. Les membres du Collège communal lors d'un récent Collège communal, nous avons rediscuté de ce dossier qui est assez – je dirais – sensible pour certains mais qui me touche et me tient à cœur et donc, la solution envisagée doit rentrer dans le cadre des différents budgets envisagés pour la Ville de Mons. On a trouvé peut-être une solution dans le cadre d'un partenariat avec la Fondation Mons 2015 et peut-être le TEC mais là il est peu trop tôt pour vous en parler ici. Le Collège est bien conscient que le temps presse mais nous devons impérativement nous pencher sur certains points, à savoir le type de vélos, le nombre requis avec la Maison des cyclistes, avec qui nous sommes d'ailleurs en contact régulier ainsi qu'avec les autres futurs partenaires éventuels afin d'essayer d'offrir une offre

de qualité en terme de mobilité douce mais qui puisse et on le rappelle correspondre au cadre budgétaire. Je ne manquerais pas, donc, de vous informer de ce suivi, je serais d'ailleurs très attentif à l'évolution de ce dossier. Je tiens toutefois encore à préciser concernant votre interpellation relative au cadenas intelligent, donc, là, il faut savoir que les cadenas intelligents, c'est un projet qui a été porté par l'Umons et qui a été retenu par la Région wallonne, c'est un projet qui va débiter en septembre 2014 mais qui a une durée de trois ans et donc, on aura, je dirais, le résultat de cette étude et de cette proposition, en tout cas, de ce projet en 2017.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Merci M. l'Echevin. Mme MARNEFFE vous souhaitez réagir.

Mme Catherine MARNEFFE, Conseillère : Oui, donc, je me réjouis qu'on poursuive les réflexions sur ce sujet-là, j'espère que le résultat sera un projet ambitieux. Je pense que quand on voit des villes comme Namur qui subventionne de manière importante la Maison des cyclistes, quand on voit des villes comme La Louvière qui investit également énormément dans le vélo avec trois conseillers en mobilité, je pense que Mons peut se permettre d'avoir un budget conséquent aussi pour permettre de développer la mobilité douce et donc, atteindre les objectifs fixés notamment dans le cadre de la convention des maires et la réduction des émissions de CO². Je vous remercie.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Merci beaucoup, ceci clôture dès lors notre séance publique de ce jour, je vous souhaite une bonne soirée.

L'ordre du jour étant épuisé et aucun membre de l'Assemblée n'exprimant le désir de prendre la parole, M. le Président constate qu'au vœu de l'article L 1122-16 du Code Wallon de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, la séance s'est déroulée sans réclamation contre le procès-verbal de la réunion du 15 juillet 2014. Celui-ci est alors adopté.

La séance est ensuite levée

Adopté et signé à Mons.

PAR LE CONSEIL :
La Directrice générale adjte ff,

Le Bourgmestre ff-Président,

C. BRULARD.

N. MARTIN.

=====